

CONSEIL COMMUNAL DE BRUXELLES

GEMEENTERAAD VAN BRUSSEL

Séance publique du lundi 09 février 2026

Openbare vergadering van lundi 09 februari 2026

Séance publique

Openbare zitting

La séance publique est ouverte à 18h25 sous la présidence de M. Alain Courtois, Président.

De openbare vergadering wordt geopend om 18u25 onder voorzitterschap van dhr. Alain Courtois, Voorzitter.

Excusés - Verontschuldigen : Mme Hariche, échevinE ; M. Bauwens, Mme Lewalle, Mme Stoops, M. Dhondt et Mme Mutyebele.

Procès-verbal de la séance du 19 janvier 2026

Notulen van de zitting van 19 januari 2026

M. le Président.- Conformément à l'article 89, alinéa 2 de la nouvelle loi communale et à l'article 78 du règlement d'ordre intérieur, le projet de procès-verbal de la séance du 19/01/2026 a été mis à la disposition des membres du Conseil communal sept jours francs avant ce jour.

Overeenkomstig artikel 89, alinea 2 van de Nieuwe Gemeentewet en artikel 78 van het huishoudelijk reglement, werden de ontwerp-notulen van de zitting van 19/01/2026 ter inzage van de Gemeenteraadsleden gelegd, gedurende de zeven voorbije vrije dagen.

Conformément aux dispositions des articles 234 et 236 de la nouvelle loi communale, le Collège a ajouté à l'ordre du jour les points 103 à 105, 114 et 115 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 05/02/2026.

Overeenkomstig de bepalingen van de artikels 234 en 236 van de Nieuwe Gemeentewet, heeft het College de agenda aangevuld met de punten 103 tot 105, 114 en 115 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 05/02/2026.

Vote sur l'urgence

Stemming over de dringendheid

M. le Président.- Vu l'urgence, le Collège propose d'ajouter à l'ordre du jour les points 98 à 102, 106 à 108, 110 à 113 et 118 à 132 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 05/02/2026.

Gelet op de dringendheid, stelt het College voor om de agenda aan te vullen met de punten 98 tot 102, 106 tot 108, 110 tot 113 en 118 tot 132 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 05/02/2026.

L'urgence est admise à l'unanimité.

De dringendheid wordt eenparig aangenomen.

Communications

Mededelingen

Communication de décisions prises par l'autorité de tutelle

Mededeling van beslissingen van de toezichhoudende overheid

M. le Président.- J'informe les membres du Conseil communal de la lettre ministérielle du 28/01/2026 approuvant le budget 2026 adopté par le Conseil communal en sa séance du 15/12/2025.

Ik stel de leden van de Gemeenteraad in kennis van de Ministeriële brief van 28/01/2026 houdende de goedkeuring van de begroting 2026 van de Stad aangenomen door de Gemeenteraad in zitting van 15/12/2025.

Pris acte.

Akte genomen.

Communications relatives aux associations subventionnées
Mededelingen betreffende de verenigingen die toelagen ontvangen

M. le Président.- J'invite les membres du Conseil communal à prendre connaissance au secrétariat des assemblées des comptes, rapport financier et de gestion des associations suivantes :

Ik nodig de leden van de Gemeenteraad uit om op het Secretariaat van de Vergaderingen inzake te nemen in de rekeningen en het verslag inzake beheer en financiële toestand van de volgende verenigingen:

- Belgomania asbl, au 30/09/2024 ;
- Belgomania vzw, op 30/09/2024 ;
- Entrez Lire Passa Porta FR asbl, au 31/12/2024 ;
- "Entrez Lire Passa Porta FR" vzw, op 31/12/2024 ;
- Espace Cultures et Développement asbl, au 31/12/2024 ;
- Espace Cultures et Développement vzw, op 31/12/2024 ;
- Fifty Fifty Session asbl, au 31/12/2024 ;
- Fifty Fifty Session vzw, op 31/12/2024 ;
- Royal Excelsior Sports Club 1904 asbl, au 31/12/2024 ;
- Royal Excelsior Sports Club 1904 vzw, op 31/12/2024 ;
- Un Soir... Un Grain asbl, au 31/12/2024 ;

- Un Soir... Un Grain vzw, op 31/12/2024 ;
- Urban Generations asbl, au 31/12/2024 ;
- Urban Generations vzw, op 31/12/2024 ;
- De Vlaamse Radio- en Televisieomroeporganisatie, société anonyme de droit public, au 31/12/2024 ;
- De Vlaamse Radio- en Televisieomroeporganisatie, naamloze vennootschap van publiek recht, op 31/12/2024.

Pris pour information.

Kennis genomen.

Changement de nom d'un parti

Naamswijziging van een partij

M. le Président.- J'informe les membres du Conseil communal que le groupe politique constitué par le conseiller élu à l'issue du scrutin du 13/10/2024 sur la liste « MR+ » siégera désormais pour le parti « Anders. », anciennement Open VLD.

Ik stel de leden van de Raad in kennis dat de politieke fractie die gevormd wordt door het raadslid dat aan het einde van de verkiezingen van 13/10/2024 verkozen werd op de lijst "MR+" voortaan voor de partijnaam "Anders.", voormalig Open VLD, zal zetelen.

Pris pour information.

Kennis genomen.

Questions orales
Mondelinge vragen

M. le Président.- La liste des questions orales annoncées au plus tard le jeudi à minuit a été mise à disposition via la plateforme SharePoint.

De lijst van mondelinge vragen aangekondigd ten laatste op donderdag te middernacht werd ter beschikking gesteld via het Sharepoint platform.

Le point 109 est retiré de l'ordre du jour à la demande des services.

Het agendapunt 109 wordt ingetrokken op vraag van de diensten.

Interpellations citoyennes
Burgerinterpellaties

Demande d'interpellation introduite par M. Marc NEEL concernant le sans-abrisme

M. Neel.- Monsieur le Bourgmestre, mesdames et messieurs les membres du Collège, mesdames et messieurs les membres du Conseil communal, bonjour. La vague de froid polaire qu'on a ressentie – et qu'on va ressentir, probablement, ce dimanche –, la température négative met en lumière la crise persistante du sans-abrisme, dans la Région bruxelloise et dans la Ville de Bruxelles.

Malgré l'activation du plan grand froid, nous sommes particulièrement choqués de voir encore une centaine de personnes dormir dans la rue, sous tente, sous des abris de fortune ou sur des cartons.

La question du sans-abrisme n'est bien entendu pas nouvelle et a lieu, évidemment, toute l'année. La situation s'est aggravée ces dix dernières années et on parle maintenant de près de 10.000 personnes dans la Région bruxelloise. Il y a plusieurs facteurs qui l'expliquent, souvent provoqués par des choix politiques : certains de ces facteurs sont la précarité, la crise migratoire ou d'accueil, la santé mentale, etc.

Et donc, vivre en situation de sans-abrisme expose ces personnes à une vulnérabilité de leurs droits et un obstacle à une vie digne.

C'est également une question, surtout en hiver, pour certains, de vie et de mort.

Nous savons que le gouvernement fédéral a supprimé des subventions pour le CPAS de la Ville de Bruxelles pour l'accueil hivernal.

C'est une décision injuste, inhumaine, car elle met en danger les plus précaires, les plus vulnérables de notre Ville, de notre Région. Cette décision met aussi en difficulté les CPAS qui doivent aussi faire face à une augmentation de demandeurs suite à la réforme du chômage.

Nous savons également que le gouvernement fédéral actuel – mais aussi les précédents – n'assume plus ses obligations en termes d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés, ce qui augmente le nombre des « sans-abris », notamment dans la Ville de Bruxelles, malgré les nombreuses condamnations de la justice, que ce soit au niveau de la Belgique ou européen.

Les hébergements d'urgence, aujourd'hui, sont saturés.

Nous sommes nombreux et nombreuses à essayer, individuellement et collectivement, de répondre à cette crise inhumaine et donc à essayer d'apporter une solution humaine solidaire.

Mais ce sont d'abord nos représentants qui doivent essayer de trouver une

solution, de mobiliser les moyens collectifs pour pouvoir répondre à cette crise, qui est une crise humanitaire.

Nous, citoyens et citoyennes de la Ville de Bruxelles, trouvons cette situation inacceptable et indigne de notre ville, de notre pays – qui est classé parmi les plus riches du monde.

La Ville de Bruxelles regorge de lieux inoccupés, vides, qui pourraient accueillir ces personnes, ces familles et ces enfants.

Nous souhaitons rappeler que l'article 134 de la nouvelle loi communale vous autorise, monsieur le Bourgmestre, monsieur le président du CPAS, à réquisitionner des bâtiments inoccupés en cas d'urgence.

Pouvez-vous nous dire si une procédure a été lancée pour appliquer cette loi récemment ?

Dans ce cas, dans l'affirmative, comment expliquez-vous qu'il y ait encore autant de sans-abris dans nos rues ?

Pourquoi la prise de conscience face à une telle crise intervient toujours au moment des températures hivernales ? Pourquoi ce manque d'anticipation ?

Enfin, le plan grand froid prendra fin le 31 mars. C'est-à-dire que ces personnes qui sont hébergées via le plan grand froid vont se retrouver à la rue.

Avez-vous dressé un cadastre des immeubles vides appartenant au pouvoir public, et au privé ? Pour le pouvoir public : la Ville, le CPAS, les Régions et l'État fédéral.

La Ville de Bruxelles se targue d'être une ville qui assure les conditions d'accueil, de logement et de vie optimale pour la population dans toute sa diversité, en termes de capital socio-économique, culturel, d'origine, d'âge, de

handicap, de sexe et de genre.

En laissant des personnes vivre dans la rue, elle n'assume pas ses ambitions.

Ce sont des ambitions qui font appel à des choix politiques. Pas juste budgétaires, mais aussi politiques : c'est un choix de solidarité, un choix d'inclusivité et d'humanisme pour lequel vous vous êtes engagés.

Merci.

(Applaudissements soutenus.)

M. Weytsman, président du CPAS.- Merci, monsieur le Président. Je vous remercie pour cette question qui touche à une réalité humaine de plus en plus préoccupante – et vous l'avez bien illustrée –, laquelle interpelle légitimement nos consciences et notre action publique.

En tant que président du CPAS de la Ville de Bruxelles, je veux assurer que la lutte contre le sans-abrisme est bien au cœur de nos priorités, notamment, voire même principalement en garantissant à chacune et à chacun l'accès à l'aide sociale – c'est d'ailleurs la mission principale du CPAS : je me permets quand même de rappeler qu'en termes de compétences, la Région s'occupe plutôt de l'urgence et la Ville et le CPAS s'occupent plutôt du suivi des demandes individuelles.

Concernant le constat que vous dressez, il est partagé. Les chiffres sont sans appel : selon le dernier recensement coordonné par Bruss'Help, 9.777 personnes sans abri ou sans chez-soi ont été dénombrées en Région de Bruxelles-Capitale en 2024.

C'est effectivement 25 % de plus en deux ans et un triplement en dix ans. Et à l'échelle de la Ville de Bruxelles, selon une dernière étude qu'on a publiée il y a quelques mois, ça concerne 1.990 personnes.

Concernant l'activation du plan grand froid : donc, lorsque ce plan d'urgence régional est activé, la Ville de Bruxelles, le CPAS et aussi la zone de police sont pleinement mobilisés à plusieurs niveaux, en coordination avec les acteurs régionaux et les partenaires associatifs – que je remercie d'ailleurs.

Dans ce cadre, l'action du CPAS permet d'apporter une aide, notamment aux personnes isolées, dans plusieurs situations :

- soutien et visite à domicile ;
- accompagnement face aux difficultés de paiement des factures d'énergie – tout au long de l'année, d'ailleurs, pas uniquement lors du plan grand froid ;
- orientation vers des lieux où se réchauffer et créer des liens sociaux.
- un numéro vert régional est mis à disposition afin d'orienter les personnes concernées vers les dispositifs adéquats ;
- et, par ailleurs, nos maisons de quartier restent accessibles à toute personne en situation d'isolement et disposent notamment d'assistants sociaux capables d'assurer une première ligne, un premier accueil et une orientation appropriée.

Concrètement, l'activation du plan grand froid se traduit par le renforcement régional – en tout cas au niveau régional – de l'accueil de transit pour les personnes sans abri, ainsi que par une mobilisation accrue des travailleuses et des travailleurs du CPAS afin d'orienter les personnes vers des dispositifs existants, notamment en partenariat avec les travailleurs sociaux des Maraudes, si je peux dire ça comme ça.

Concernant les responsabilités financières et institutionnelles que vous soulignez : alors, pour que ça fonctionne, c'est vrai, vous avez raison, il faut que chaque niveau de pouvoir « joue le jeu » à son niveau. Je pense que la Ville de Bruxelles (et son CPAS) prend ses responsabilités :

Lorsque le gouvernement fédéral a estimé que les 65.000 € du plan grand froid relevaient de la compétence régionale, d'une part, on a pérennisé les deux mi-temps financés par ces 65.000 € –, pour accompagner les sans-abri vers des dispositifs de soutien administratif.

Et d'autre part, comme ça avait été demandé, nous avons adressé une lettre à M. Maron (qui nous avait d'ailleurs invités à le faire) et, pour le moment, nous n'avons toujours pas de réponse. Le CPAS de la Ville de Bruxelles a malheureusement aussi perdu non pas 65.000 €, mais 950.000 € lors de financements de la Commission communautaire commune (Cocom) en 2025.

Concernant la réquisition des bâtiments inoccupés, vous évoquez la nouvelle loi communale – cette question est évidemment légitime :

Le Collège et le « conseil » du CPAS doivent également assumer la responsabilité de proposer des solutions adaptées aux besoins, mais aussi des solutions sûres et durables et c'est pourquoi la Ville a toujours privilégié la mobilisation volontaire de bâtiments publics, les partenariats avec des propriétaires privés et le développement de solutions de logements accompagnées.

Et, pas plus tard que ce mercredi, nous avons, au Conseil de l'action sociale (CAS), approuvé la mobilisation de 28 nouveaux logements « transit » – en partenariat, d'ailleurs, avec le Foyer laekenois et son président, ici : Ahmed El Ktibi, que je souhaite remercier.

Ce faisant, nous arriverons progressivement à augmenter à une centaine de logements de transit d'ici la fin de cette année et, je l'espère, 150 logements de transit d'ici la fin de cette législature : c'est plus que toutes les autres communes réunies, je me permets de le dire pour vous montrer à quel point, me semble-t-il, on est quand même super volontariste !

Concernant la nécessité d'une action de long terme, au-delà de la période hivernale, vous avez tout à fait raison ? C'est d'ailleurs la mission première du CPAS et de la Ville de Bruxelles : travailler sur des dispositifs plus durables et de long terme. Il s'agit notamment de politiques durables articulées autour de l'amélioration de l'accès au logement, d'un accompagnement social renforcé, d'une prise en charge adéquate, notamment en termes de santé mentale.

Le CPAS, donc, comme je l'ai dit, s'inscrit pleinement et principalement dans ce travail de long terme : concrètement, cet accompagnement repose sur des actions très claires, notamment en termes de recherche active de logements, ce qui nous permettra en 2026 – c'est l'objectif que j'ai fixé – d'aider concrètement 150 sans-abris à trouver un logement pérenne. Durable ? pas uniquement les aider dans l'urgence, ça, c'est évidemment une priorité, mais aussi les aider en les stabilisant.

Ensuite, le CPAS assure aussi l'ouverture et le maintien de droits au revenu d'intégration sociale (RIS) – lorsque, évidemment, les conditions sont réunies –, ainsi que l'aide à la mise en ordre de la mutuelle, indispensable, évidemment, à toute stabilisation dont vous avez parlé.

Lorsque la situation l'exige, les personnes sont orientées vers des hébergements de transit et on a donc augmenté le nombre de ces hébergements de transit. Et lorsque l'accès à une maison d'accueil, souvent payant, est nécessaire et n'est pas financièrement possible, le CPAS intervient et le finance également.

La prévention des expulsions constitue également une priorité essentielle.

L'objectif est clair : éviter que toute personne tombe dans le sans-abrisme, notamment, parfois, par des négociations de plans d'apurement avec le bailleur ou, lorsque ce n'est pas suffisant ou nécessaire, malheureusement, par un accompagnement renforcé vers une solution de logement.

Enfin, je me permets de le dire : sur délégation du Bourgmestre, le CPAS est

aussi compétent pour la gestion des situations liées à la catastrophe naturelle, ou en tout cas des catastrophes du style d'inondations, incendies ou situations d'insalubrité – nous avons ça chaque semaine ? au CPAS. Dans ce cas, il met évidemment rapidement tout en œuvre pour trouver des solutions de relogement adaptées.

En conclusion, chers collègues, monsieur, vous avez raison d'interpeller, d'abord : le sans-abrisme est une réalité inacceptable ! Il nous oblige à agir avec plus de détermination encore et cette émotion et cette exigence sont tout à fait légitimes.

La Ville de Bruxelles, son CPAS, sa zone de police prennent leurs responsabilités et continueront à le faire avec ambition et volontarisme. Notre objectif est clair : réduire durablement le sans-abrisme par des solutions, structurantes sur le long terme. C'est notre mission, nous ne lâcherons rien ! Je vous remercie pour votre engagement et pour votre attention.

M. Neel.- Merci, monsieur le président du CPAS, pour vos réponses. Nous sommes conscients, en effet, que la Ville de Bruxelles fait déjà beaucoup, mais... Désolé de poser la question comme ça, mais est-ce que vous pensez que c'est vraiment suffisant aujourd'hui ?

On sait que la crise du sans-abrisme augmente, du moins dans la Région bruxelloise. Je sais (parce que j'ai des contacts au niveau du CPAS) qu'eux-mêmes, sur le terrain, disent que ce n'est pas assez.

Donc qu'est-ce que vous comptez encore mettre en plus, par rapport à ce que vous avez déjà dit : des choses qui sont déjà connues ?

Et alors, il y a une question à laquelle vous n'avez pas vraiment répondu, mais c'est surtout au niveau des cadastres. C'est-à-dire : est-ce que vous avez dressé un cadastre des immeubles vides ?

Parce que s'il y a vraiment une urgence de logements, notamment en hiver, là, on a une ouverture, une piste structurelle et physique pour trouver une solution pour ces personnes.

Merci.

M. Weytsman, président du CPAS.- Donc, deux éléments de réponse :

D'une part, continuer à avoir des partenariats, notamment avec des acteurs comme le nouveau Samusocial avec lequel on travaille ? qui est dans les bâtiments du CPAS et avec lequel on travaille directement, notamment via les « articles 60 » qui ont des contrats d'insertion, qui travaillent au nouveau Samusocial.

Soutenir ce type de partenariat. Je l'ai dit d'emblée, c'est une toute nouvelle politique : essayer d'augmenter massivement le nombre de logements de transit – ce qui ne répond pas toujours à la question d'urgence, mais qui permet quand même de mettre les gens dans des dispositifs de stabilisation de logement. Et nous sommes en train de le faire précisément parce que nous avons effectivement des indications qui montrent là où il y a des logements publics qui peuvent être mobilisables (ce n'est pas parce que le logement est vide qu'il peut être mobilisable).

Pour le reste, sur la question même d'urgence, comme je l'ai dit d'emblée, on continuera à travailler avec la Région qui, elle, met les financements nécessaires pour soutenir le milieu associatif.

M. le Bourgmestre.- Je voulais juste compléter : rien que ce mois-ci, nous avons encore ouvert des places – alors, c’est vrai, en discussion avec le gouvernement fédéral.

Notamment, vous avez vu qu’il y avait pas mal de tentes qui étaient mises à côté du Hub humanitaire, ce qui était évidemment une situation absolument intolérable et donc il y a un nouveau bâtiment dans le quartier Nord qui vient d’être ouvert, justement pour accueillir toutes ces personnes-là.

Alors je suis d’accord avec vous et je rejoins le président du CPAS : ce sont des occupations précaires, qui ne résolvent pas de façon durable, mais vous avez eu l’honnêteté de souligner qu’il y avait aussi cette problématique de l’asile qui était là. Parce qu’en fait, on a un aspect limité.

On a aussi ouvert – alors, je ne dis pas les endroits, parce que je ne veux pas les stigmatiser, mais ils sont connus – un endroit, qu’on a ouvert aussi pour 80 mineurs, parce qu’on a aussi des mineurs dans la rue. Et aussi, avec des associations (là, c’était la Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés), d’ouvrir un endroit ou autoriser un endroit où des mineurs ont pu trouver refuge.

Donc on cherche des solutions tout le temps. Maintenant, on doit aussi gager – vous avez eu l’honnêteté aussi de le dire, monsieur – que s’il y avait un peu un plan de répartition dans ce pays, ce serait quand même plus simple. Parce qu’objectivement, il faut reconnaître qu’à la Ville – que ce soit cette majorité, d’ailleurs, ou l’ensemble des conseillers qui sont ici –, on essaye vraiment de trouver des solutions en permanence, mais il faut reconnaître que tout le monde ne « fait pas le job » (moi, je tiens à le dire quand même aussi, comme bourgmestre) et que ce serait quand même plus simple, par rapport à ça, si d’autres communes pouvaient aussi se mobiliser autant que la Ville de Bruxelles.

Et je le répète : ce n'est pas toujours une question de budget, parce que des budgets, ils existent aussi.

Merci.

M. le Président.- Pleinement d'accord, monsieur le Bourgmestre.

Je vous remercie, monsieur Neel, pour votre interpellation.

Chers collègues, avant de passer au Conseil communal – monsieur Hellings, je voulais dire, parce que c'était une question, d'abord, de votre groupe, sur le règlement d'ordre intérieur.

Donc, nous allons réunir les chefs de groupe de tous les partis dans les semaines qui viennent. On a terminé encore aujourd'hui la rédaction.

M. Hellings.- Donc, monsieur le Président, vous avez répondu, lors du dernier Conseil communal, à un des collègues qui posait la question de savoir pourquoi nous nous réunissons désormais tous les mois et non plus tous les quinze jours. Et vous m'aviez répondu – et vous aviez répondu à notre collègue Maimouni – que le règlement d'ordre intérieur était en cours de révision et que nous allions, comme vous venez de l'indiquer, nous réunir pour en discuter.

Il se fait que j'ai relu le règlement d'ordre intérieur pas plus tard qu'il y a quelques jours...

M. le Président.- L'ancienne formule ? Ou la formule actuelle, vous voulez dire ?

M. Hellings.- Forcément, puisque c'est celui en application.

Que je sache, nous n'avons pas encore voté de nouveau règlement d'ordre intérieur.

M. le Président.- Ah ! D'accord. Au temps pour moi.

M. Hellings.- Et l'article premier – donc, il ne faut pas aller très loin dans le règlement d'ordre intérieur –, stipule, je cite : « Le Conseil communal de la Ville de Bruxelles s'assemble le lundi, toutes les deux semaines. »

Je pense que jusqu'à l'adoption d'un nouveau règlement d'intérieur, dont je suis prêt à discuter avec vous et avec tous les collègues, nous devons nous réunir tous les quinze jours comme le stipule l'article 1^{er} de notre règlement d'ordre intérieur.

Il en va de la légalité de nos assemblées : si l'article 1^{er} dit qu'on doit se réunir tous les quinze jours, on se réunit tous les quinze jours.

Si on veut revoir le règlement d'ordre intérieur pour se réunir autrement, on revoit le règlement d'ordre intérieur. Et vous venez de dire que c'est dans quelques semaines.

Non : il faut appliquer le règlement tel qu'il s'applique et il est de votre devoir, comme Président du Conseil, d'appliquer le règlement d'ordre intérieur tel qu'il est rédigé jusqu'à présent et tel qu'il est en vigueur.

M. le Bourgmestre.- Oui. Moi, je ne suis pas cette formule. Je pense qu'honnêtement, on l'a vu dans nos Conseils, on arrive à traiter l'ensemble des points en un Conseil par mois.

C'est vrai qu'un Conseil, ça coûte cher et dans les budgets, on doit faire attention, donc si on doit rester un peu plus tard, on restera un peu plus tard.

Pour l'instant, honnêtement, quand on voit le paquet de points qu'on a à traiter – j'ai connu des points beaucoup plus longs, mais on peut quand même... à part quelques exceptions, comme au mois de juin où on en fait deux, au mois de décembre où on en fait deux et au mois de septembre où on en fait deux, je ne

suis pas pour qu'on fasse d'office une réunion tous les quinze jours si ce n'est pas nécessaire.

Regardez aujourd'hui le nombre de points que nous avons, le nombre de questions et de motions, ça ne justifierait pas de le « splitter » en deux.

Il faut aussi qu'on soit un peu raisonnable : dans une situation où on demande à l'administration de faire des efforts incroyables, on peut aussi montrer, nous, eh bien qu'on « prend notre tâche » par rapport à ça et on peut se réunir une fois par mois.

Je ne vois pas l'utilité, pour l'instant, sauf si c'était nécessaire et qu'il y avait des points particuliers, donc ce n'est pas une exclusive par rapport aux deux fois par mois, mais de là à se dire que quoi qu'il arrive, on se réunit deux fois par mois, objectivement, monsieur Hellings, ça ne se justifie pas – il faut, à un moment donné, qu'on soit raisonnable par rapport à ça.

M. le Président.- De toute façon, ce point, j'en ai discuté encore cet après-midi, donc un peu de patience : nous y sommes, là, à la discussion avec les groupes.

M. Maimouni.- J'aimerais rebondir sur ce que vient dire le Bourgmestre, car c'est un point que j'ai abordé lors du dernier Conseil communal et je trouve ça cocasse que M. le Bourgmestre parle d'efforts budgétaires sachant que cette majorité a accepté, sans obligation, une augmentation mensuelle de 1.000 € par mois. Donc, j'aurais alors voulu qu'à cette « effigie », vous disiez non.

(...)

Comment ?

M. le Bourgmestre.- Pourquoi vous dites : « cette effigie » ? Ça veut dire quoi, « effigie » ?

M. Maimouni.- Comment ça ?

M. le Bourgmestre.- L'effigie, c'est un visage... je n'ai pas compris.

M. Maimouni.- Mais ne détournez pas l'attention, monsieur le Bourgmestre.
Avez-vous accepté une augmentation de 1.000 € par mois (*inaudible*)...

M. le Bourgmestre.- Non, mais vous dites : « à cette effigie ».
Je n'ai pas compris ce que vous vouliez dire (*inaudible*).

M. Maimouni.- Mais l'image de ce propos.
(...)

Ah ! Vous avez besoin que je vous illustre le français ?

M. le Bourgmestre.- Honnêtement, je n'ai pas compris ce que vous disiez.

M. Maimouni.- Eh bien voilà : c'est tout simplement l'image de ce propos : je
voulais l'illustrer de cette manière-là.

Et donc, avez-vous, oui ou non, accepté, lors de ce début de législature, une
augmentation de 1.000 € par mois ?

La réponse est oui, donc s'il vous plaît...

Et je suis le premier, sans aucune hypocrisie, à dire qu'il faut réévaluer...

M. le Bourgmestre.- Mille euros de quoi, monsieur ?

M. Maimouni.- Mille euros de salaire par mois. Est-ce que (*inaudible*)...

M. le Bourgmestre.- Mais pas du tout : mon salaire, il est fixé par la loi, monsieur Maimouni.

(...)

C'est la loi qui le fixe. Moi, je n'ai rien à accepter.

M. Maimouni.- Okay. Donc, lors de la nouvelle...

M. le Bourgmestre.- Vous devez revoir vos textes : nos salaires sont fixés par la loi. Pas du tout par nous !

M. Maimouni.- Lors de la nouvelle loi communale ?

Mais la loi, elle est votée à la Région, monsieur Maimouni – je vous ferai un cours. C'est une ordonnance régionale, monsieur Maimouni.

M. Maimouni.- Okay ! Monsieur Close, ne « tournez pas autour du pot », car la nouvelle loi communale permet aussi aux conseillers communaux d'être rémunérés à hauteur de 250 € par mois.

M. le Bourgmestre.- Ah ! Donc vous voulez plus pour vous, pas pour nous. C'est pour vous. Okay, c'est noté.

M. Maimouni.- Non, mais donc, si ça va dans un sens, ça va dans l'autre. Et vice et versa.

M. le Bourgmestre.- Vous voulez plus pour vous, monsieur Maimouni, c'est bien ça (*rire*).

M. le Président.- Allez ! On s'arrête.

M. Maimouni.- Et je clôture juste en disant tout simplement que cette posture de la majorité, qui vise à bâillonner l'opposition avec plus de 35 % de Conseils communaux en moins depuis la dernière législature, je trouve ça quand même assez cocasse de la part du Bourgmestre, sachant que systématiquement, on essaie de rétorquer – d'ailleurs, je vais aborder le point juste après celui-ci – nos questions, nos interventions et nos motions venant de l'opposition.

Merci.

M. Hellings.- Sur le fond, monsieur le Bourgmestre, monsieur le Président, on discutera lorsque vous apporterez le nouveau règlement d'ordre intérieur, votre projet de nouveau règlement, sur des modalités budgétaires et des modalités de contrôle démocratique.

On a bien compris que PS, MR et Engagés souhaitaient un Conseil communal par mois. Vous avez estimé dans le passé...

M. le Président.- On n'a pas dit ça encore, monsieur Hellings.

M. Hellings.- En tout cas, dans les faits...

M. le Président.- Vous êtes déjà sur quelque chose de nouveau. Je rappelle que l'article 1^{er} que vous venez de citer...

M. Hellings.- Monsieur le Président, d'abord, j'avais la parole...

M. le Président.- ... dit : « tous les quinze jours, en principe ». Hein ?

M. Hellings.- Bien sûr... Okay. Mais donc, il se fait que depuis une dizaine d'années, ce règlement d'ordre intérieur est d'application et nous nous réunissons en principe tous les quinze jours pour aborder des questions d'actualité communale.

Il se fait qu'aujourd'hui, depuis que vous êtes en place, nous ne nous réunissons que tous les mois en moyenne – en moyenne – et ça, c'est un constat. Et donc nous discuterons de la politique.

Il se fait que pour toutes les autres matières qui concernent ce règlement d'ordre intérieur communal, vous appliquez le règlement, monsieur le Président. Que ce soit en termes de temps de parole, d'attribution de la parole au sein de ce Conseil, de recevoir les citoyens qui déposent des interpellations citoyennes ou que ce soit pour le dépôt des points à l'ordre du jour : nous respectons le règlement d'ordre intérieur.

Je vous demande de respecter le règlement d'ordre intérieur pour ce qui concerne nos réunions tous les quinze jours – en principe.

M. le Président.- En principe !

Merci beaucoup.

M. Wauters, échevin.- Très rapidement, monsieur Hellings, sous la législature précédente, à la fin de la législature précédente, quand il y a eu les changements, notamment, des congés scolaires, eh bien, ce n'était effectivement pas tous les quinze jours.

Donc vous dites que « c'est maintenant, la majorité qui décide ». Je vous rappelle (j'étais dans l'opposition, à l'époque), je vous rappelle qu'il n'y a pas eu, sous la dernière législature et les dernières années, il n'y a pas eu systématiquement de Conseil communal tous les quinze jours – allez vérifier les agendas !

M. le Président.- Bon, très bien. On a compris de quoi il s'agissait.

C'est une question légitime, pas de problème – nous allons l'aborder de toute façon.

M. Maimouni.- Monsieur le Président, j'avais dit que j'avais d'autres points à aborder avant le début de ce Conseil.

M. le Président.- Allez , on va vider la question . Allez-y, monsieur Maimouni.

M. Maimouni.- Le premier, c'est que j'ai déposé une question d'actualité – et je dis bien « d'actualité » – concernant le sujet du palais du Midi et qui m'a été...

M. le Président.- On va vous y répondre.

M. Maimouni.- Eh bien non, justement ! On m'a répondu en disant que le point a été abordé lors du dernier Conseil communal et votre...

M. le Président.- Non, non. Nous allons vous y répondre.

M. Maimouni.- J'écoute ?

M. le Président.- Monsieur Wauters va y répondre.

(...)

Non ? ...

(Rire.)

M. Maimouni.- Oui ! Eh bien, il y a un sérieux problème, monsieur le Président, parce que je vous sais...

(...)

(Colloques.)

M. Maimouni.- Il y a un moment, monsieur le Président... il serait peut-être temps de sommer le Collège de prendre ses responsabilités et de répondre aux questions et aux interpellations des citoyens...

M. le Président.- Monsieur Maimouni, vous avez posé une question...

M. Maimouni.- J'ai posé une question simple suite à l'intervention de Mme Frelinx, qui s'est faite après le dernier Conseil communal, à la suite d'une pétition qui a été faite par des associations, des commerçants et des habitants du palais du Midi. Et je ne pouvais pas aborder ce point lors du dernier Conseil communal, vu que cette pétition s'est faite après.

D'ailleurs, Mme Frelinx a réagi, en conséquence, après.

Par conséquent, je demande, s'il vous plaît, monsieur le Président – vous connaissant homme de loi – de bien vouloir être juste et de demander à cette majorité et à la secrétaire communale d'inscrire cette question à l'ordre du jour et de sommer les responsables des différents départements (en l'occurrence, aujourd'hui, c'est M. Wauters) de répondre à la détresse de ces commerçants.

Merci.

M. le Président.- Donc, votre question était sur les commerces, au palais du Midi. C'est bien ça, hein ?

M. Maimouni.- Exactement. Mme Frelinx a eu le courage de répondre, à travers la presse, à la demande et aux pétitions de ladite organisation, mais M. Wauters, force est de constater qu'il a une attitude de « pétochard » face à la responsabilité qui lui incombe !

M. le Président.- Arrêtez ! On a compris votre question, on y reviendra. Bon, très bien. Allez ! On...

M. Maimouni.- Et la deuxième, monsieur le Président, pour clôturer :

J'ai fait une interpellation concernant la manière et la procédure que le Collège avait pour choisir ses cabinets d'avocats. Lors de cette intervention, au mois de septembre, j'avais fait état d'un fournisseur de la Ville de Bruxelles qui est, tout simplement – et de notoriété publique –, le cabinet Uyttendaele Gerard et associés .

M. le Bourgmestre, à la suite des graves accusations envers l'un des dirigeants de ce cabinet (ni plus ni moins pour agression sexuelle), avait dit qu'il était légaliste.

Aujourd'hui, dans la presse et publiquement, M. Uyttendaele a reconnu, partiellement, une partie des faits.

J'ai déposé une question à cet effet qui a été renvoyée au comité secret.

La Ville de Bruxelles a une responsabilité morale et si ce point a été abordé publiquement lors du Conseil communal de septembre, je ne vois pas pourquoi, pour ces raisons-là, il ne devrait pas l'être à ce Conseil communal-ci.

Merci.

M. le Président.- Monsieur Maimouni, je vais vous répondre moi-même sur ce point : j’assume le passage de cette question en comité secret.

Vous avez cité un nom – ce qui m’étonne, tant vous parlez de légalité et de respect de la vie privée en public, mais le nom a été cité.

Je ne reviendrai pas là-dessus, sur ce nom : je veux simplement vous dire que c’est une question personnelle et ces questions personnelles, j’assume, moi, de les mettre au comité secret. Point.

M. Maimouni.- Donc, monsieur le Président, vous assumez tout simplement de protéger l’image d’un prédateur sexuel...

M. le Président.- Je ne protège personne, monsieur Maimouni !
Je n’accepte pas ce que vous venez de dire.

M. Maimouni.- Il l’a dit publiquement ! Et l’article 94 de la nouvelle loi communale concerne le personnel communal – ce qui n’est pas le cas, vu qu’il s’agit d’un fournisseur externe.

M. le Président.- Allez ! Nous passons aux dossiers de M. le Bourgmestre.
Et les propos que vous venez d’utiliser n’engagent que vous, hein ? Je vous le signale. En audience publique, hein ?!

M. Maimouni.- Je les assume complètement.

M. le Président.- Très bien. Alors...

M. Maimouni.- Excusez-moi, monsieur le Président, j'ai un dernier point – j'ai dit que j'en avais trois. Et celui-ci est beaucoup plus positif et devrait être beaucoup plus fédérateur.

Aujourd'hui, si je porte ce pull sur moi, il s'agit d'une marque d'un Bruxellois, d'un artiste bruxellois, qui est aujourd'hui considéré comme l'artiste et le rappeur le plus connu à travers le monde francophone : cet artiste s'appelle Hamza, un artiste que M. le Bourgmestre lui-même connaît bien, car – paix à son âme...

M. le Président.- Au fait, monsieur Maimouni, au fait !
Qu'est-ce que vous voulez ?

M. Maimouni.- Je veux tout simplement demander un vote à ce Conseil pour qu'on puisse remettre une médaille de la Ville audit rappeur.

Dossiers de M. le Bourgmestre

Dossiers van dhr. Burgemeester

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 100 - Punt 100

M. Hellings.- Je suis désolé : j'aurais dû venir à votre section, mais j'ai eu un empêchement, monsieur le Bourgmestre.

Donc, il s'agit de faire appel au marché pour financer le budget extraordinaire de 2022. Et il s'agit de 150 millions d'euros à financer.

J'aurais voulu savoir :

À combien s'élevait le montant à financer à l'extraordinaire pour 2021 ?
Quand est-ce que ça a été financé ?

Et à combien vous évaluez le montant qu'on devra financer pour le budget
« extra » de 2023, 2024 et 2025 ?
(...)

M. le Bourgmestre.- Savoir quand ça arrivera, les prochaines années ?

M. Hellings.- Donc, combien est-ce qu'on a financé pour le budget extra 2021 ?
Quel montant on a trouvé à financer à long terme pour le budget extra 2021 ?
Et à combien...

M. le Bourgmestre.- C'est 127 millions pour 2021.

M. Hellings.- Okay. Et donc, il y a une augmentation...

M. le Bourgmestre.- Puis c'est 2022, et on avance et on va regarder en 2023,
2024 ce qu'on gagne par rapport à ce qui a été engagé.

M. Hellings.- Et en 2023, on estime à combien le besoin ?

M. le Bourgmestre.- Eh bien, on est en train de regarder tous les comptes,
puisque'on doit faire un processus de désendettement, comme je l'ai expliqué.
Et donc ce qui n'est pas encore réalisé – puisque vous savez que nous nous
engageons budgétairement, mais ce n'est qu'au moment où on réalise les choses
qu'on doit aller chercher la trésorerie –, on est en train de faire l'exercice pour
voir, dans ce qui n'est pas encore fait, ce qu'on va continuer ou pas.

M. Hellings.- Mais l'enjeu, c'est de pouvoir aller chercher sur les marchés financiers, sur de la dette à long terme...

M. le Bourgmestre.- Et désendetter.

M. Hellings.- ... un maximum de...

M. le Bourgmestre.- Non, non : et aussi désendetter. Parce qu'on atteint des plafonds : vu les taux qui ont monté, on ne doit pas dépasser, à un moment donné, les 10 % de notre budget ordinaire.

Donc on doit trouver aussi un moyen de désendetter et, peut-être, d'abandonner certains projets – mais ça, c'est un peu tôt : on est en train de l'étudier, quoi.

M. Hellings.- Et pour 2023, vous estimez que ce sera le même montant, aux alentours de 150 (*inaudible*) ?

M. le Bourgmestre.- Un peu moins.

M. Hellings.- Un peu moins ? Entre...

M. le Bourgmestre.- Oui. Et on espère, après, beaucoup moins.

M. Hellings.- Okay. Merci beaucoup.

Dossiers de Mme l'échevine Frelinx

Dossiers van mevr. de schepen Frelinx

- Accord de la section.

- Akkoord van de sectie.

Dossiers de Mme l'échevine Hariche

Dossiers van mevr. de schepen Hariche

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de Mme l'échevine Maes

Dossiers van mevr. de schepen Maes

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 9 - Punt 9

M. Al Khayari.- Qu'est-ce que vous pouvez apporter comme modification au niveau du stationnement dans certaines rues à Neder-over-Heembeek ?

Car plusieurs riverains se plaignent de ne pas trouver une place de stationnement vu que des personnes viennent de l'extérieur et prennent place même devant les garages, puis prennent le tram pour venir au centre-ville – peut-être pour travailler ou Dieu sait quoi ?

La durée du stationnement dure parfois du matin au soir, mais après 16h, quelques places sont disponibles. Et toute la semaine, c'est le même procédé qui se répète.

Pas de présence d'horodateurs : on imagine que la « scan-car » puisse faire ses tournées, comme au centre-ville ?

Merci.

Mme Maes, échevine.- Eh bien, merci beaucoup pour votre question, parce qu'en fait, le point 9 est une solution au problème que vous avez décrit – et on l'a déjà vu dans d'autres quartiers.

Donc, ce qu'on a fait, ce qu'on met en place – c'est une décision qu'on a déjà prise il y a quelque temps, aussi dans le cadre du budget –, c'est de faire de tout Neder-over-Heembeek, pas de certaines rues, mais de tout Neder-over-Heembeek une zone verte.

Qu'est-ce que c'est, une zone verte ? C'est une zone verte où il y aura des horodateurs : ce qui veut dire que tous les riverains peuvent avoir une carte de stationnement annuelle et peuvent stationner où ils veulent.

Mais justement, les gens qui n'habitent pas Neder-over-Heembeek devront payer pour stationner à Neder-over-Heembeek. Et justement, le comportement dont vous parlez, donc des gens qui viennent de Flandre, d'un peu plus loin, qui viennent stationner à Neder-over-Heembeek et qui prennent le tram 10 pour aller au centre, ce sera moins attrayant, bien entendu, parce qu'ils vont devoir payer pour le faire.

On a déjà vu que cette sorte de comportement a fortement diminué lorsque la zone, par exemple, de l'avenue des Croix de Feu a été mise « en horodateurs » – une zone qui était aussi très attrayante, pour prendre le 7 et le 3, dans le temps.

Et donc, voilà : ce qu'on fait maintenant, mettre tout Neder-over-Heembeek en zone verte va aider à résoudre ce problème-là. Donc j'espère que les Heembeekois vont le sentir assez rapidement.

M. Al Khayari.- Je reviendrai vers vous au prochain Conseil.

Point 10 - Punt 10

M. Benzaouia.- Merci, monsieur le Président. Madame l'échevine, j'ai une question de compréhension : ce point concerne un plan de modification d'alignement et je ne comprends pas la chronologie, en fait. Elle me perturbe un

peu.

Comment se fait-il que... Il y a déjà eu un permis octroyé en 2016 et pourquoi ça n'a pas été fait à ce moment-là – en parallèle, par exemple, à cette demande de permis ?

Qu'on attende autant d'années pour corriger un alignement, je n'ai jamais vu ça – j'ai suivi beaucoup d'enquêtes publiques, c'est la première fois que je vois un cas pareil.

Si vous pouvez m'en dire un peu plus ?

Mme Maes, échevine.- Merci, monsieur le Président, merci, monsieur le Conseiller. Il s'agit ici d'une modification officielle de l'alignement de la rue de Witte de Haelen à une façade arrondie qui, comme vous le dites, a déjà été autorisée par un permis d'urbanisme.

Et les deux procédures, donc le permis d'urbanisme et le changement du plan d'alignement, ne sont pas des procédures qui sont d'office concomitantes.

Donc, on y est aujourd'hui : dans une adaptation qui remplace un ancien pan coupé et entraîne donc la suppression d'une bande de domaine public de juste un peu moins de 4 mètres carrés.

Donc voilà : on vous demande d'adopter le plan d'alignement et d'autoriser aussi la vente de ces 3,95 mètres carrés de cette parcelle aux propriétaires concernés.

Dossiers de Mme l'échevine Buggenhout

Dossiers van mevr. de schepen Buggenhout

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Points 12 et 14 - Punten 12 en 14

M. Hellings.- Bonjour, madame Buggenhout. Je vais vous poser une question sur les points 12 et 14. Ce sont deux marchés différents : dans un cas, c'est un gros marché de gardiennage pour les sites de la Ville de Bruxelles et dans l'autre, c'est pour un traiteur.

Donc, nous avons l'habitude, lors de la mandature passée, de prévoir des clauses sociales, environnementales et de droits humains dans les marchés et donc j'aurais voulu savoir, dans le cadre du marché pour le gardiennage, si vous prévoyiez bien les clauses de droits humains – tel que nous l'avions prévu par le vote d'une motion par ce Conseil le 24 mars 2024 : ça prévoyait que toutes les entreprises qui soumissionnent à des marchés publics de la Ville de Bruxelles doivent produire leurs produits et leurs services dans un cadre qui ne transgresse pas, justement, ces droits humains.

Et pour le cas du traiteur pour Prosport, nous avons prévu (c'est le point 14) des clauses environnementales, des clauses alimentaire – c'est-à-dire, par exemple, que le traiteur devait respecter les critères « Good Food ». J'aurais voulu savoir si vous les avez maintenues ?

Mme Buggenhout, échevine.- Alors, pour le dossier concernant le gardiennage, donc, il est certain que rien – mais alors rien ! – n'a changé par rapport à la législature précédente et la même rigueur est de mise.

Mais simplement, il y a plus de bâtiments qui sont concernés par ça et donc nous avons étendu – pour vous dire, on est à 40 bâtiments, cette fois-ci.

Pour la question concernant le marché public, concernant donc le traiteur pour l'ASBL Prosport, c'est calqué sur les autres marchés de la Ville, aussi par un

souci d'économie.

C'est sûr que c'est à l'expiration du marché qu'on demande d'utiliser des produits frais de saison en respectant toutes les restrictions alimentaires, environnementales et de présentation strictes, mais nous n'avons pas spécifié que ça devait être de la « *slow food* ». Donc voilà, c'est tout.

(...)

« Good Food »... « *slow food* »... je ne sais pas comment vous l'appellez. Et on s'est aligné sur les autres départements. Et ça, c'est par un souci de rationalisation et d'économie.

Et je précise que c'est pour deux ans, hein ? donc 24 mois.

Voilà. Je ne sais pas si j'ai répondu à vos questions ?

M. Hellings.- Merci, monsieur le Président. Merci, madame l'échevine, pour vos réponses. Donc, dans un cas, vous maintenez les critères de droits humains, sociaux et environnementaux.

C'est le cas du marché de gardiennage, et tant mieux : il ne faudrait pas qu'une entreprise qui se rend responsable de crimes contre l'humanité (par exemple dans des zones en conflit) puisse s'enrichir sur le contribuable bruxellois. Je vous félicite. Par contre, pour ce petit marché de traiteurs, il eût été judicieux de maintenir, monsieur l'échevin du climat, les clauses environnementales régionales que sont Good Food : il s'agit de critères environnementaux et de santé publique qui sont définis par la Région – depuis maintenant de longues années –, qui font que nos enfants, nos malades et nos personnes âgées dans les homes mangent une nourriture de qualité, une nourriture proche, une nourriture « bio ». Il aurait fallu garder ce critère, surtout que c'est un petit marché et donc, les économies, on ne les fait pas sur la santé des Bruxellois ou de ceux qui les visitent.

Dossiers de M. l'échevin Wauters

Dossiers van dhr. schepen Wauters

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de Mme l'échevine Houba

Dossiers van mevr. de schepen Houba

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de M. l'échevin Ben Abdelmoumen

Dossiers van dhr. schepen Ben Abdelmoumen

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Vote(s)

M. le Président.- Nous devons à présent nous prononcer sur l'ensemble des dossiers.

(Il est procédé au vote nominatif.)

M. le Président.- Adoptés, sous réserve des observations formulées par l'opposition.

Motions

Moties

Point 30 – Punt 30

**Proposition de motion introduite par Mme JELLAB et M. MAIMOUNI
concernant la suppression des subsides fédéraux en matière d'accueil et de
logement des personnes sans abri**

M. le Président.- Cette proposition de motion est introduite par Mme Jellab et M. Maimouni, *together* !

Je donne la parole à Mme Jellab.

Mme Jellab.- Merci, monsieur le Président. Nous en avons déjà parlé tout à l'heure, en début de séance, la question du sans-abrisme est vraiment un drame dans notre Région, et particulièrement sur le territoire de la ville, puisqu'elle est capitale de l'Europe.

C'est une situation qui se détériore d'année en année, des familles avec enfants, des femmes, des jeunes – de plus en plus de jeunes –, et évidemment des hommes. On parle, monsieur le président du CPAS, vous l'avez dit tout à l'heure, de 10.000 recensés sur la Région. Moi, j'ai été interpellée par le chiffre que vous avez avancé de 2.000 personnes qui dorment à la rue – moi, j'avais 1.000 en tête et donc c'est vraiment le double.

C'est extrêmement interpellant !

Alors évidemment, le sans-abrisme a des origines multiples...

M. Weytsman, président du CPAS.- Si je peux me permettre ? C'est juste parce que je n'ai peut-être pas été clair tout à l'heure : c'est 1.990 personnes sur le territoire de la Ville de Bruxelles parmi les 10.000 sans-abris ou sans chez-soi.

Mme Jellab.- Oui, eh bien donc, c'est presque 2.000, hein ?

M. Weytsman, président du CPAS.- Oui, mais ils ne sont pas tous en rue, puisque c'est aussi de l'instabilité de logement, le fameux « sans-chez-soirisme ».

Mme Jellab.- Okay ! J'avais compris 2.000 qui dorment en rue.

N'empêche, même s'il n'y a qu'une seule personne qui dort en rue, c'est une personne de trop.

Et donc, la question du sans-abrisme a évidemment des origines multifactorielles. C'est aussi l'organisation de notre société, évidemment. On peut pointer – sans rentrer dans de l'idéologie –, le système capitaliste qui, évidemment, donne beaucoup plus aux nantis et crée de la pauvreté, de la misère : les riches s'enrichissent de plus en plus et malheureusement, les plus vulnérables, on les retrouve de plus en plus en rue.

Et donc, évidemment, lutter contre le sans-abrisme, lutter pour une société plus égalitaire, plus solidaire, qui n'abandonne personne, c'est un choix politique.

Alors évidemment, la Ville fait beaucoup, le CPAS fait beaucoup aussi. Nous ne sommes pas ici pour pointer l'un ou l'autre, mais il n'y a aucune entité qui est réellement entièrement compétente pour lutter contre le sans-abrisme et le mal-logement, puisqu'il y a beaucoup de facteurs – et la question de la sécurité sociale qui est mise de plus en plus à mal, l'aide sociale qui est asphyxiée et, évidemment, la question de l'accès au logement abordable.

La Ville et le CPAS prennent leurs responsabilités, comme je le disais tout à l'heure, et la Région en a fait, depuis la législature précédente (et qui s'est rallongée, là), une priorité.

Hélas, nous sommes de plus en plus inquiets pour l'avenir, évidemment, puisque l'économie de guerre dans laquelle l'État fédéral s'est engagé nous fait peur : donc c'est moins de moyens pour la solidarité, pour les plus vulnérables. La diminution des droits sociaux, aussi, l'exclusion du chômage – on en a parlé régulièrement, on le sait –, la précarisation des femmes, des étudiants et la politique de non-accueil, comme vous l'avez dit M. le Bourgmestre : des mesures qui ne vont qu'aggraver la précarité et le sans-abrisme. Alors que la Belgique s'est engagée à travers la Déclaration de Lisbonne à mettre fin au sans-abrisme d'ici 2030 – et 2030, c'est demain ! – et par l'Accord de coopération concernant le sans-abrisme et l'absence de chez-soi de 2014, qui reconnaît la nécessité d'une action concertée entre l'État fédéral, les Régions et les Communautés.

Alors oui : les besoins augmentent d'année en année et les moyens alloués diminuent d'année en année, et donc nous estimions que cette motion pouvait peut-être donner encore un peu plus de force à notre Ville pour ne pas abandonner et renforcer les politiques qui sont déjà en place.

Nous avons évidemment envie aussi de réquisitionner plus de bâtiments vides (mais on comprend que ce n'est pas toujours facile quand ce sont des bâtiments privés), de travailler beaucoup plus sur la prévention – et pas sur l'urgence – et de mettre aussi la pression sur le gouvernement fédéral pour ne pas abandonner Bruxelles et ses habitants.

Voilà, monsieur le Président.

(Applaudissements.)

Point 31 – Punt 31

Projet de motion proposé par le Collège concernant la lutte contre le sans-abrisme

Mme Jellab.- Et donc, si je peux me permettre, le Collège a évidemment présenté une motion aussi. Nous ne sommes pas ici pour pointer l'un ou l'autre, comme je le disais tout à l'heure : par rapport à cette question, nous devons être unis et nous devons parler d'une même voix.

Amendements – Amendementen

Groupe Ecolo-Groen

Mme Jellab.- Évidemment, nous introduisons un petit amendement que vous avez reçu sur vos tables – deux amendements. Et je réintroduis un amendement dans le premier amendement.

Parce que, comme vous le voyez, au premier amendement, on avait « demander au gouvernement fédéral » : on voudrait rajouter « régional et fédéral », pour rejoindre...

M. le Bourgmestre.- Pour nous permettre de l'approuver.

Mme Jellab.- *(Rire)* Voilà. Et donc oui, évidemment. Pour nous, ça ne pose aucun problème.

Et l'amendement n° 2 – je pense que vous nous rejoignez aussi – est de supprimer le terme « volontaire ».

Et dans ce cas-là, je pense que le groupe Ecolo-Groen pourrait soutenir la motion, évidemment.

M. le Président.- Très bien, bonne idée. Et monsieur Maimouni, qu'en pensez-vous ?

M. Maimouni.- Je n'en pense que du bien, car je pense toujours du bien d'initiatives nous permettant d'être aux côtés des plus démunis.

En deux ans, le nombre de sans-abris a augmenté de plus de 25 %. C'est près d'un tiers du budget qui nous est alloué, qui nous permet de les aider, que le gouvernement fédéral veut nous supprimer.

Vous avez utilisé un mot, monsieur le Président, en début de lecture de cette motion, qui était « *together* » : ensemble. Et j'aimerais que cette motion puisse être portée ensemble et d'une seule voix.

Comme je vous l'avais dit la dernière fois, majorité et opposition n'ont pas vraiment de sens quand il s'agit de prendre soin et de venir en aide aux plus démunis.

Donc par conséquent, monsieur le Président, je voudrais soumettre une suspension d'audience afin que nous puissions, d'un commun accord, nous mettre d'accord pour proposer une seule motion, tous partis confondus, afin qu'elle ait un sens.

Parce que le ridicule de devoir ou pouvoir avoir le dernier mot, ou de tirer la couverture à soi pour pouvoir se vanter sur les réseaux...

M. le Président.- D'accord. Alors je vous propose ceci, écoutez : d'abord, c'est une suspension de séance que vous demandez, hein ?

M. Maimouni.- Oui.

M. le Président.- Je ne l'ai pas encore accordée, mais – parce que la suspension d'audience, on est dans un autre cadre, hein ?

(...)

Okay. Mais c'est probablement parce que vous êtes obnubilé par toute cette affaire... Écoutez : qu'est-ce que vous pensez des amendements qui ont été déposés par Ecolo-Groen ?

M. Maimouni.- Je les soutiens. Nous les soutenons.

M. le Président.-Vous les soutenez. Donc on pourrait imaginer – enfin, je ne sais pas encore qui va prendre la parole pour le Collège ?

M. Weytsman, président du CPAS.- Monsieur le Président, je vais prendre la parole : je vais introduire les amendements qui ont été déposés par nos collègues d'Ecolo.

M. le Président.- Eh bien voilà. Est-ce que vous demandez quelques minutes pour faire ça ?

M. Weytsman, président du CPAS.- Je ne crois pas que ce soit nécessaire, en fait, puisqu'il suffit simplement de lire la motion du Collège, ce que je vais faire pour la présenter ? succinctement et en complément de ce que j'ai dit tout à l'heure.

Et alors il y a les deux volets, donc ça me semble assez simple à comprendre.

M. le Président.- Très bien.

Groupe PTB-PVDA

Alors, il y avait les amendements du groupe PTB : est-ce que vous voulez les développer ou bien vous vous ralliez aux amendements d'Ecolo-Groen – ce qui serait quand même plus fort, entre nous, hein ? parce qu'alors on aurait une unanimité du Conseil ?

Mme El Bakri.- Je pense très sincèrement qu'on peut aussi avoir une unanimité sur les amendements du PTB.

Mais je ne sais pas si tout le monde a eu l'occasion d'en prendre connaissance ?

M. le Président.- Oui, tout le monde a reçu les amendements du PTB – ils sont sur les tables.

Vous voulez les développer ?

Et alors, qu'est-ce qui est différent par rapport à la motion initiée par le Collège, par Ecolo-Groen et par M. Maimouni ?

Qu'est-ce qui est différent chez vous ?

Mme El Bakri.- Il y a pas mal de choses différentes. J'avais préparé une petite intervention. Puisque vous me donnez la parole, c'est très bien, comme ça je peux faire une petite intervention globale et puis développer chaque amendement : il y en a quatre.

Mais donc effectivement, on a deux motions ici, sur la table, mais ce sont quand même deux motions qui sont différentes dans leur portée politique et dans leur ambition, il faut quand même le dire – même si j’entends qu’Ecolo a déposé des amendements.

Donc, il y en a une, celle de Mme Jellab et M. Maimouni, qui a le mérite de pointer, quand même, la responsabilité du gouvernement « De Wever-Bouchez ».

Mais je pense que c’est difficile, vu le débat actuel – on l’a d’ailleurs encore entendu via l’interpellation citoyenne, en début de séance : c’est difficile de fermer les yeux là-dessus. C’est le premier point.

Le deuxième point : eh bien, c’est de rappeler que le sans-abrisme n’est pas une fatalité, mais que c’est une violation des droits fondamentaux – donc, Mme Jellab l’a rappelé : avec nos engagements via la convention de Lisbonne, par exemple –, donc violation des droits fondamentaux et de nos engagements internationaux.

Et donc effectivement, ici, on est confronté à une suppression de subsides qui retire en fait près d’un tiers du budget du plan grand froid. Et de l’autre côté, on a une motion qui, je pense, peut être améliorée : donc, la motion de la majorité, envers laquelle on a quand même un certain nombre de critiques – forcément, aussi, de par la composition de notre majorité qui, j’imagine, doit « prendre des pincettes » quand il s’agit de critiquer le gouvernement De Wever-Bouchez, dans lequel on a des ministres libéraux du MR. Mais toujours est-il que, si on arrive à... j’allais dire « prendre un peu de distance » – à s’autonomiser, à ne pas, en tout cas, « dire amen » à tout ce que l’exécutif fédéral fait –, on doit être honnête sur l’aspect que tout le monde associatif dénonce la mesure qui a été prise au niveau fédéral.

Je voudrais quand même citer ici le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté qui disait au lendemain de cette décision (donc, qui date maintenant de plusieurs mois) : « Se désolidariser d'un dispositif déjà insuffisant, mais vital en période de grand froid, c'est abandonner les plus vulnérables. C'est aussi ignorer que le sans-abrisme résulte de politiques fédérales malmenées. »

Donc ça, ça rejoint effectivement l'analyse d'Ecolo : ce n'est pas une fatalité, c'est le résultat de choix politiques qui sont menés à tous les niveaux, mais aussi au niveau fédéral.

Et donc, d'un côté on a des conséquences qu'on vit au niveau communal – on a encore eu un article dans la presse de ce matin sur les conséquences de toutes les décisions financières qui sont prises au niveau fédéral et qui étouffent les communes – et quelle que soit la majorité politique à laquelle vous appartenez, vous ne pouvez pas fermer les yeux là-dessus.

Il y a un moment... bon : on a entendu le discours qui se veut rassurant de M. Weytsman, mais déjà avant, c'était difficile – on ne va pas se le cacher. Déjà avant, les communes n'arrivaient pas à faire face à toute cette misère, n'arrivaient pas, d'année en année à pallier tout ça et donc bien sûr que c'est pire quand une grande ville comme Bruxelles perd 65.000 € de subsides pour son plan grand froid. Bien sûr qu'il n'y a pas de solution miracle.

Et donc ne pas parler de ça, eh bien oui : c'est comme si on avait un éléphant autour de la pièce, mais que personne ne le nommait vraiment.

Et c'est pour ça qu'on a déposé quatre amendements que je peux vous développer ici.

Donc, le tout premier, c'est de nommer les choses et donc de demander, en fait, au gouvernement fédéral de se mettre aux côtés des associations comme le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, comme la plateforme Brussels

Platform Armoede, qui demandent de rétablir ce subside.

Donc, ça peut paraître beaucoup, 350.000 €, ou 65.000 € pour une commune, mais on sait aussi qu'au regard du budget fédéral, ce n'est pas un énorme budget. Okay ? C'est dérisoire.

(...)

Pardon ?

M. le Bourgmestre.- L'amendement d'Ecolo qu'on propose d'accepter ne répond pas à votre amendement ?

Mme El Bakri.- Je vais développer les miens, puis on peut regarder en séance ou si on suspend la séance, mais...

M. le Président.- Non, on ne va pas suspendre la séance, parce qu'on va examiner vos amendements et puis on passera au vote sur vos amendements, parce que si vous ne partagez pas un vote global sur la nouvelle proposition, eh bein écoutez, c'est comme ça – la vie est comme ça, hein ?

Allez, continuez, madame El Bakri. Bien sûr, vous avez la parole. C'est une interpellation – une interruption « malencontreuse » (*rire*).

Mme El Bakri.- C'est ça. Mais comme ça, tout le monde entend l'amendement qu'on propose et donc, vous voyez, vous pouvez juger par vous-même.

Donc, le premier amendement (amendement n° 3), je vais le lire : « Le Conseil communal de la Ville de Bruxelles demande de rétablir le subside fédéral du plan grand froid de manière structurelle. Et par la même occasion, de chiffrer ce que la Ville et le CPAS ont perdu à cause de cette suppression et informer le Conseil communal et le monde associatif de comment ce manque sera

compensé. »

Entre nous, si on va vers une motion la plus large possible, on peut « laisser tomber » la deuxième partie de l'amendement.

Le deuxième amendement (amendement n° 4), c'est : « Activer son pouvoir de réquisition des bâtiments fédéraux privés vides et salubres situés sur son territoire et de mettre à disposition les bâtiments et commerces vides de la Régie foncière. »

Je pense que là-dessus, on pourrait aussi se rejoindre – c'était, il me semble, une des demandes de l'interpellant citoyen en début de séance : qu'on mette à disposition les bâtiments vides. Et donc ça va un peu plus loin que la formule, que je n'ai plus par cœur, qui est d'activer, en fait, un pouvoir qui existe et qui est le pouvoir de réquisition.

Troisièmement (amendement n° 5), compléter le deuxième point : donc, dans la motion de la majorité, il y a une série de points, il y a neuf points dans le grand point « décide » (le Conseil communal décide). Et donc, ce serait compléter le deuxième point comme suit : « Le plan grand froid doit être une porte d'entrée vers du logement durable, avec un renforcement du "housing first" public. »
Ça, je pense aussi que quelle que soit votre couleur politique, on peut se rejoindre là-dessus – il me semble avoir entendu, même de la bouche de M. Weytsman, qu'effectivement, une vraie solution structurelle est nécessaire, et ça passe par le droit au logement.

Et alors le dernier amendement (amendement n° 6), c'est rajouter en fait un dixième point : parce que ce qui manque, quand même, dans les motions, c'est le rôle du monde associatif, qui est quand même sur le terrain beaucoup plus que nous (*rire*) - si pas contrairement à nous.

Et donc un point qui dit : « Mettre tout en œuvre pour assurer la continuité des

missions des associations, afin d'assurer un financement stable et pluriannuel. »

Voilà pour les amendements du PTB.

M. le Président.- Merci, madame. Alors, je vais demander au président du CPAS, qui est en train de travailler d'arrache-pied pour essayer d'avoir une formule uniforme...

M. le Bourgmestre.- En concertation avec le président... parce que, honnêtement – mais c'est tout à fait comme ça –, j'ai l'impression que la motion qui est proposée par le Collège et par mon collègue président du CPAS répond quand même à beaucoup de ces questions.

Si on prend, comme je vous l'ai dit, le premier : je crois que l'amendement déposé par Mme Jellab, avec l'ajout de « régional », vise complètement le fait de préserver les subsides, dont le montant – eh bien, il doit être connu de tout le monde, puisqu'on en a parlé au budget –, c'est 65.000 €, qui ont été compensés par la Ville.

Dans votre deuxième amendement : le pouvoir de réquisition, il est dedans, hein ? Alors, c'est vrai que « Encourager, dans un cadre strictement encadré et volontaire, l'utilisation temporaire de bâtiments publics ou privés disponibles lorsque ça répond à un besoin réel d'hébergement accompagné. » pourquoi est-ce qu'on le dit comme ça ? Parce que ce n'est pas juste – ça, je pense que le président du CPAS sera d'accord avec moi –, ce n'est pas juste d'ouvrir un bâtiment et puis laisser les gens dedans, ce n'est pas ça, l'accompagnement. Et donc, quand on a (je l'ai cité par rapport à l'interpellant) des lieux qu'on active, il faut des équipes autour. Donc, je trouve ça important, enfin je me permets de dire ça.

Alors, sur housing first, c'est dans la motion commune, qui dit bien :

« Considérant que les politiques exclusivement fondées sur l'urgence montrent leurs limites tant sur le plan humain et budgétaire, et que la prévention et l'accompagnement vers le logement constituent des réponses plus efficaces et soutenables à long terme. »

Je pense que c'est tout à fait votre amendement n° 5.

Et alors, « [...] pour assurer la continuité des missions des associations afin d'assurer un financement stable et pluriannuel » : ça, ça ne dépend vraiment pas de ce niveau de pouvoir-ci.

Donc moi je veux bien, mais on ne peut pas compenser... Enfin, je veux dire que nous subventionnions avant le Samusocial : on ne va pas refaire toute l'histoire, mais il y a eu un accord pour que tous les dispositifs d'urgence soient au niveau régional. Donc ce n'est plus au niveau local que nous le finançons, donc ça me semble difficile de revenir à l'amendement n° 6 sachant que tout le monde connaît l'histoire de la lutte contre le sans-abrisme.

J'ai peut-être « brûlé la politesse » à David Weytsman , je suis désolé, mais c'est juste que je me permettais de réagir parce que je pense qu'on a vraiment une possibilité de voter ensemble, ce Conseil, ce qui a été proposé en tenant compte des deux amendements déposés par Ecolo.

M. le Président.- C'est ce que je proposais, parce que c'est plus fort, hein ?

Mme El Bakri.- Après, on peut peut-être le reformuler et le mettre dans les demandes au « fédéral ». Pour le dernier point, je pense que vous avez raison au niveau de la forme. Et on peut alors le rajouter en dessous...

M. le Bourgmestre.- C'est plus la Région.

Mme El Bakri.- Oui, mais si j'ai compris ce que vous amendez de l'amendement d'Ecolo, on rajoute aussi à l'amendement d'Ecolo « fédéral et régional ».

M. le Bourgmestre.- Mais alors le n° 6, c'est « Région », hein ? purement .

Mme El Bakri.- Oui, mais on peut le rajouter, du coup, dans les demandes au fédéral et aux Régions – à la Région, en l'occurrence.

M. Weytsman, président du CPAS.- Je n'ai pas beaucoup d'autres choses à dire que ce que M. le Bourgmestre a dit.

Donc, j'avais déjà eu l'occasion, lors de la présentation de l'interpellation, de rappeler les chiffres qui sont repris, et notamment la dernière étude du CPAS - donc qui a été communiquée, d'ailleurs, aux autres CPAS – sur l'intensité, effectivement, des phénomènes du sans-abrisme et du sans-chez-soirisme sur la Ville de Bruxelles.

On reprend la définition des différentes formes de sans-abrisme. On rappelle effectivement (comme ça a été dit par M. le Bourgmestre) les responsabilités de chaque niveau de pouvoir et l'urgence qui dépend effectivement davantage du niveau régional.

Bon, moi, je ne veux pas trop polémiquer, parce que ça embarrasse certaines personnes, mais j'entends beaucoup parler de la perte de 65.000 € venant du gouvernement fédéral, et c'est tout à fait vrai, hein ? – je rappelle d'ailleurs que M. Maron m'avait demandé d'envoyer une demande de un subside (ce que j'ai fait, je n'ai pas encore eu de réponse), mais nous avons perdu 950.000 € l'année dernière de la Cocom ? Et ça aussi, ça a été compensé intégralement par la Ville de Bruxelles, ces 950.000 € – c'est autre chose que 65.000. Donc, je trouve parfois un peu indécent le « deux poids deux mesures » de la part de

l'opposition.

Pour le reste, j'ai aussi rappelé nos objectifs qui se retrouvent dans la motion, c'est-à-dire travailler, d'une part, sur la prévention – et j'ai expliqué en quoi le CPAS, lors de l'interpellation, travaillait sur tous ces volets-là.

Nous avons même un département « médiation de dettes », un département « logement » et un département « accompagnement individuel » pour ces questions-là : sur l'accompagnement que nous essayons de renforcer, sur l'accès à des solutions de logement durables, du type, effectivement, « logement de transit » – qui est en forte augmentation ? Donc, il y avait 72 logements de transit quand je suis arrivé : la moitié des logements de transit étaient indisponibles, sont en travaux, et nous avons maintenant 28 logements de transit en plus et je pense qu'on en aura une quarantaine dans les prochaines semaines –, donc c'est quand même un engagement assez fort.

Je vous rappelle aussi un dispositif particulièrement intéressant (qu'on va essayer de pérenniser avec la Région bruxelloise si on reçoit un agrément) qui est le dispositif HIT 18-25, qui permet à des jeunes qui, grosso modo, sont refusés de partout – donc ce sont des jeunes sans abri, parfois avec différentes difficultés, y compris parfois des assuétudes – d'avoir un logement. On va essayer de le pérenniser, puisqu'il va d'ailleurs déménager du côté de la place de l'Yser d'ici quelques semaines.

« Soutenir la continuité et la qualité des dispositifs d'hébergement déjà existants » : ce qui reprend, monsieur le Président, comme M. le Bourgmestre l'a dit, les mécanismes de housing first.

Donc voilà, monsieur le Président. Je ne vais pas être plus long, parce que j'ai déjà expliqué en sept minutes un peu tout ce que font et la Ville de Bruxelles, et la zone de police et le CPAS en la matière.

Dernier point important pour ce Collège, c'est de pouvoir faire – comme nous le faisons d'ailleurs régulièrement pour la question des exclusions du chômage – une évaluation régulière, en toute transparence, devant ce Conseil.

Nous proposons notamment que le Collège puisse régulièrement informer le Conseil communal des différentes informations, de différentes statistiques sur le sans-abrisme et les solutions de sans-abrisme sur le territoire de la Ville de Bruxelles et mesurer ensemble l'efficacité des dispositifs existants. Je crois que c'est quelque chose d'utile pour celles et ceux qui nous suivent, mais aussi pour nous, d'avoir des indicateurs, des chiffres et des évaluations des dispositifs que nous mettons en place.

Pour l'heure, monsieur le Président, j'ai effectivement « pris langue » avec Mme Jellab pour, justement, avoir une petite modification du premier amendement tel que redéposé, qui renvoie finalement la responsabilité à tous les niveaux de pouvoir : à la Région et au niveau fédéral.

Et pour le deuxième amendement, la suppression du mot « volontaire » ne me pose pas de problème dans la mesure où on encourage effectivement des dispositifs qui ne sont pas des dispositifs de réquisition, parce que je n'appelle pas « réquisitionner » le fait d'essayer de mobiliser des biens publics, comme nous sommes en train de le faire pour le moment.

M. le Président.- D'accord. Alors je proposerais que l'amendement n° 6 du PTB soit intégré à l'amendement...

M. Weytsman, président du CPAS.- Donc, le Collège... Mon groupe vote contre tous les amendements du PTB et favorablement aux deux amendements d'Ecolo-Groen.

M. le Président.- Oui ? Eh bien, on pourrait mettre l'amendement n° 6 dans l'amendement « Ecolo », non ?

M. Weytsman, président du CPAS.- Mon groupe vote contre (*rire*) tous les amendements du PTB et vote pour les deux amendements, tels que modifiés, d'Ecolo-Groen.

(...)

(*Colloques.*)

M. Weytsman, président du CPAS.- Nous avons travaillé sur une motion qui est proposée et qui, franchement, a été bien étudiée et qui a été enrichie des deux amendements d'Ecolo-Groen.

Mme El Bakri.- Mme Jellab parlait d'idéologisme, tantôt.

Si ça, ce n'est pas de l'idéologisme, alors qu'on propose des choses pour renforcer la motion...

Je viens d'en discuter avec M. Hellings, mais bon... C'est dommage.

M. Weytsman, président du CPAS.- Vous ne proposez rien de nouveau – comme toujours !

M. Hellings.- Monsieur Weytsman, je pense qu'on peut atteindre l'unanimité : la proposition de Mme El Bakri, suite à la discussion informelle que nous avons eue ici, c'était d'ajouter « (associations) » après « moyens », entre parenthèses, pour bien spécifier que les moyens... voilà.

Et ça permettrait d'obtenir un vote unanime sur un dossier qui est extrêmement délicat. Et je trouve que le débat a été particulièrement serein...

M. le Président.- Et ce n'est pas le PTB qui porte ça, c'est Ecolo qui porte cet amendement. C'est ça ?

M. Hellings.- En plus, c'est l'amendement que Mme Jellab porte et qui serait soutenu par Mme El Bakri, qui soutiendrait...

M. Weytsman, président du CPAS.- Cet amendement est inutile : à plusieurs reprises dans le texte, il est prévu « associations » – au moins à trois reprises, donc cet amendement est tout à fait inutile !

M. Hellings.- Écoutez... voilà. Nous avons fait l'effort d'atteindre une unanimité, ce n'est pas (*inaudible*)...

M. le Président.- Okay. Alors on va faire ça autrement : donc, on inclut les amendements – enrichis, comme on a dit – d'Ecolo. On est d'accord ? Et alors on va voter sur les amendements du PTB, amendement par amendement. Nous sommes d'accord ?

(...)

Eh bien, amendement n° 3, amendement n° 4, amendement n° 5 et amendement n° 6, par rapport au texte – enfin, ou bien amendement global, si vous voulez – du PTB.

Mme El Bakri.- Mais est-ce qu'on fait ça pour faire plaisir à M. Weytsman ? Ou tout le monde trouve que la situation est un peu ridicule ? Enfin, politiquement parlant, je veux dire : on s'intéresse vraiment au débat ou est-ce que c'est juste pour l'ego et l'honneur de M. Weytsman, qu'on ne puisse pas un jour lui reprocher qu'il a accepté quelque chose de Mme El Bakri alors que c'était sous le nom d'Ecolo ?

Enfin ! On parle quand même d'un sujet qui nous préoccupe tous. Et donc, l'entière du Conseil communal...

M. Weytsman, président du CPAS.- Madame El Bakri, relisez vos amendements et relisez notre motion : vos amendements n'apportent rien de neuf, Comme toujours, d'ailleurs !

Mme El Bakri.- Je ne sais pas si je peux continuer ?

L'entière du Conseil communal... Enfin ! Je ne sais pas... On n'est quand même pas à la cour de récré !

M. le Président.- Allez ! On ne va pas encore s'énerver.

Mais non, mais on parle d'un sujet... Je croyais qu'on était tout de même un tout petit peu au-dessus de ça, quoi !

M. le Président.- Oui, oui, j'ai compris. On va essayer de trouver quelque chose.

Monsieur Maimouni, vous voulez intervenir ?

M. Maimouni.- Écoutez, comme je l'avais dit, monsieur le Président, j'aurais vraiment voulu qu'on trouve un accord autour du mot « *together* » – comme vous l'avez si bien dit tout à l'heure – et qu'on arrête d'invoquer des prétextes quelconques pour être repris ultérieurement sur les « réseaux » !

Le MR a voté comme le PTB, le PTB comme Ecolo, Ecolo comme le PS...
On parle de sans-abris, « bordel de merde ! » On parle de sans-abris : on parle aujourd'hui de gamins de 20 ans...

M. le Président.- Allez ! Stop !

M. Maimouni.- Excusez-moi, monsieur le Président, j'aimerais juste pouvoir clôturer : on parle aujourd'hui d'enfants de 20 ans qui « font la manche », qui sont dehors !

Notre responsabilité politique nous engage tous, autant que moi. Et ce n'est ni le gouvernement fédéral...

M. le Président.- Eh bien, c'est un sujet important. Je propose une suspension de cinq minutes.

M. Maimouni.- Je vous remercie.

(La séance est suspendue.)

(La séance reprend, sous la présidence de M. Courtois, président.)

M. le Président.- *(Inaudible)* ... Mme Jellab de retirer leur première motion, dans les formes.

De retirer de votre motion le point 30. D'accord ? On le retire.

Sur la motion déposée par le Collège, nous avons les amendements du groupe PTB-PVDA et je vais mettre au vote l'amendement n° 3, l'amendement n° 4, l'amendement n° 5, l'amendement n° 6. Nous sommes d'accord ?

On fait un vote global sur ces quatre amendements.

Et le Collège propose de voter « non ». Donc réfléchissez avant d'exprimer votre vote *(rire)*.

Vote(s)

M. le Président.- Nous devons à présent nous prononcer globalement sur les quatre amendements déposés par le groupe PTB-PVDA.

(Il est procédé au vote nominatif.)

M. le Président.- Rejetés, par 30 voix contre. Il y a ... voix pour et ... abstentions .

M. le Président.- Alors on passe à la motion du Collège, « enrichie », comme on l'a dit, par Ecolo.

(...)

Et par M. Maimouni – dont on salue le « positivisme ».

M. Weytsman, président du CPAS.- Excusez-moi, monsieur le Président. Donc, on vote sur la motion, avec les deux amendements de *(inaudible)*...

M. le Président.- Oui.

M. Weytsman, président du CPAS.- Et on ne vote pas sur les amendements...

(...)

Très bien.

Mme El Bakri.- Et pour que ça soit clair pour le public :

Les amendements d'Ecolo, attention : il y a vraiment zéro « touche PTB » qui est passée là-dedans – pour l'ego de M. Weytsman qui, apparemment est le bourgmestre faisant fonction de la Ville de Bruxelles... je ne le savais pas.

C'est la leçon de ce soir.

M. le Président.- N'exagérez pas, madame !

M. Weytsman, président du CPAS.- Madame, vos amendements étaient totalement inutiles. Comme toujours, dans vos interventions !

M. le Président.- Le Collège propose de voter oui.

Vote(s)

M. le Président.- Nous devons à présent nous prononcer sur l'ensemble du projet de motion du Collège, ainsi amendé.

(Il est procédé au vote nominatif.)

M. le Président.- Adopté à l'unanimité.

(Applaudissements.)

Point 116 – Punt 116

**Proposition de motion introduite par le groupe ECOLO-GROEN visant à
supprimer le survol nocturne de la Ville de Bruxelles, à limiter les
nuisances sonores
produites par les vols à destination ou depuis Brussels Airport et à abroger
la nouvelle route aérienne dite RNP 07L**

M. Hellings.- Voilà, pour une fois que la piste gauche n'est pas la meilleure piste, monsieur le Président.

(Rires.)

En effet, je voudrais m'adresser ici aux très nombreux riverains, citoyens, citoyennes de la Ville de Bruxelles qui, depuis quelques mois, - depuis août, en fait – sont massivement survolés. à Laeken en particulier, mais aussi à Nederover-Heembeek, comme d'habitude, comme à Haren, comme d'habitude, mais cette fois-ci dans le sens inverse, puisqu'une nouvelle route aérienne à l'atterrissage a vu le jour depuis cet été : la route « RNP 07L », qui est aussi appelée la « route Crucke » par les bourgmestres survolés (mais pas notre bourgmestre M. Close, j'y reviendrai).

Depuis très longtemps, c'est un dossier qui empoisonne la vie et la santé des Bruxellois. Il y a un arrêté « bruit » régional qui essaye de vérifier le respect des normes régionales en matière de bruit ; il existe des décisions de justice très nombreuses qui donnent à chaque fois raison à la Région bruxelloise.

Il est indéniable que la proximité géographique de l'aéroport avec la Ville de Bruxelles apporte des avantages financiers et économiques très importants pour l'aéroport et les compagnies aériennes, mais cette activité occasionne sans conteste d'importantes nuisances, voire des problèmes de santé pour les riverains.

Des aéroports comme Heathrow, Schiphol ou Manchester ont décidé de mettre fin aux vols de nuit et ce sont des aéroports florissants.

Il y a un plan de lutte régional contre le bruit qui a été adopté en 2019 et les mesures 12 à 16 prévoient précisément de lutter contre le bruit des avions.

Il est incontestable qu'à Laeken, aujourd'hui, des citoyens et des citoyennes subissent des troubles du sommeil qui ont des effets très graves sur leur santé. Il y a des troubles de l'attention chez nos élèves qui fréquentent nos établissements scolaires, chers collègues – même si ça ne vous intéresse pas tellement, visiblement – et ça a des conséquences fâcheuses sur le système

nerveux central et le système cardio-vasculaire, des affections constatées dans nos hôpitaux.

Il y a un réseau de 14 sonomètres régionaux qui sont particulièrement bien situés sous les routes aériennes et ces données sont collectables, visibles par n'importe quel citoyen sur le site internet www.noisemonitoring.brussels.

Et puis, l'émission de gaz à effet de serre par le secteur de l'aviation a augmenté de 25 % depuis 2013. Or nous devons atteindre des objectifs de Paris de réduction des gaz à effet de serre.

Et puis, la Ville de Bruxelles, sous la mandature précédente, a remis un avis extrêmement critique le 8 janvier 2024 par rapport au permis d'environnement que l'aéroport demandait pour pouvoir exploiter l'aéroport : je ne vais pas y revenir longuement, mais sachez en tout cas, chers collègues, s'il vous venait l'idée de remettre un avis avant 2029 pour ce nouveau permis d'environnement demandé par l'aéroport, que vous avez, chers collègues du Collège, l'entièreté des demandes qui avaient été formulées par l'ancien Collège à l'initiative des « Verts » dans cette demande.

Brussels Airport Porte revendique depuis très longtemps d'atterrir directement sur cette piste 07L : la piste 07 gauche.

Pourquoi ? Parce que, tout simplement, c'est rentable, ça fait passer plus d'avions. Mais au détriment de nos riverains de Laeken, de Tour & Taxis, de Neder-over-Heembeek et de Haren.

Le ministre fédéral de la mobilité Jean-Luc Crucke a fait publier, le 25 juillet 2025, une nouvelle route, celle-ci (*M. Hellings montre la piste sur un plan*), qui passe immédiatement dans la zone hyper-densément peuplée de la Région bruxelloise, qui est aussi la zone la plus densément peuplée de Belgique – je répète : la zone la plus densément peuplée de Belgique ! -, et ce, grâce à M. Crucke, qui a exprimé récemment que cette route était temporaire, jusqu'en

octobre 2026 .

Il faut savoir que ce Collège a des projets immobiliers sous cette route : c'est le futur projet Lake Side, qui va amener 2.000 habitants supplémentaires immédiatement sous une route aérienne intensément empruntée par les avions ces derniers temps.

De nombreux citoyens vous écrivent, comme ils ont écrit à la bourgmestre de Koekelberg, à la bourgmestre de Schaerbeek et au bourgmestre faisant fonction à Molenbeek-Saint-Jean, membres de vos partis. Ils vous ont aussi écrit, monsieur le Bourgmestre, mais vous n'êtes pas allés à la réunion chez M. Crucke, mercredi dernier, pour demander des comptes sur cette nouvelle route RNP 07L.

Et donc nous demandons simplement, par cette motion, conformément à une motion déjà approuvée en 2023 :

1. Qu'on utilise les médias de communication communaux pour inciter les citoyens à porter plainte auprès du médiateur de l'aéroport.
2. De rendre un nouvel avis au sujet de la demande de permis d'environnement pour l'aéroport de Bruxelles national quand le gouvernement flamand entamera son enquête publique pour délivrer ce permis.
3. D'envisager un recours en annulation par rapport à cette décision du ministre Crucke de faire passer des milliers d'avions au-dessus de la tête de 450.000 nouveaux survols.
5. Et de poursuivre le travail entamé la mandature passée :

- demander, comme en 2023, au gouvernement régional de continuer à inscrire le dossier survol de Bruxelles dans le comité de concertation entre la Région bruxelloise et les autres Régions du pays, ainsi que le gouvernement fédéral ;
- continuer (pour la Région bruxelloise), à verbaliser et monitorer le dépassement des normes de bruit – sous cette route en particulier, mais aussi sur les autres routes aériennes ;
- et maintenir la pression sur le gouvernement fédéral, en maintenant les astreintes que la Région bruxelloise perçoit, parce que la décision de justice qui a été favorable à la Région bruxelloise n'est pas appliquée, à savoir arrêter de faire passer des avions sur les zones les plus densément peuplées.

Et nous demandons au gouvernement fédéral, comme nous l'avons demandé en 2023 :

- de considérer Brussels Airport comme un aéroport urbain qui aide la Région bruxelloise et la Ville de Bruxelles à jouer son rôle de centre décisionnel à vocation internationale, mais dont les activités sont essentiellement le jour et pas la nuit ;
- d'instaurer une nuit aérienne, de 22h à 7h, du matin pour faire en sorte que comme à Schiphol, comme à Manchester et comme à Manchester , on ne passe pas sur le quartier densément peuplé la nuit ;
- de fixer un nombre annuel de mouvements limités à l'aéroport ;
- d'interdire à Brussels Airport certaines catégories d'avions particulièrement bruyants ;
- et de définir les routes aériennes afin d'éviter, évidemment, les zones les plus densément peuplées – et donc évidemment d'abroger cette nouvelle route Crucke qui passe au-dessus de Laeken, Tour & Taxis, Neder-over-Heembeek et Haren.

Voilà, monsieur le Président.

Discussion conjointe

M. Wauters, échevin.- Monsieur le Président, monsieur le conseiller, monsieur Hellings, le Collège a évidemment pris connaissance de la motion qui est portée par la fraction Ecolo-Groen.

Et donc évidemment, le Collège partage totalement l'objectif de demander la réduction des nuisances sonores pour toutes les raisons que vous avez citées, liées au survol de la Ville de Bruxelles, mais pas que, effectivement, le nord de Bruxelles – pour votre information (et en tant que Laekenois, je peux vous jurer que c'est vrai), ça ne date pas du mois d'août, juste entre nous, comme ça, mais bon.

Il ne peut toutefois soutenir cette motion en l'état, celle-ci reposant sur des éléments factuels et donc des attendus inexacts ou incomplets : il s'avère nécessaire de rétablir les faits et de rappeler précisément le cadre et le contenu de l'avis effectivement remis par la Ville.

En premier lieu, je me permets de vous rappeler, que j'ai moi-même été à l'initiative de la motion qui a été déposée au Conseil Communal du 16 janvier 2023. Dès lors, une position commune a pu, effectivement, être défendue : elle a rassemblé la majorité et l'opposition (j'étais dans l'opposition, à l'époque) autour de cette motion votée par l'ensemble des groupes, à l'exception du PTB et de la N-VA.

Dans les 24 points formulés dans cette nouvelle motion, certains sont erronés ou ne tiennent pas pleinement compte de l'entièreté de la décision collégiale – je les cite (vous étiez échevin, à l'époque) :

- De considérer que Brussels Airport a prioritairement une vocation d'aéroport urbain dont les activités régulières sont diurnes.

Eh bien, vous omettez que l'attention particulière porte également sur l'emploi et l'économie – ça a été stipulé à l'époque –, de la même manière que l'aéroport urbain diurne.

- De fixer les limites annuelles pour les mouvements à l'aéroport en tenant compte des aspects sanitaires, environnementaux et économiques.

Là non plus, vous ne tenez pas compte de ces décisions de la Ville dans lesquelles c'est stipulé.

- Respecter la loi, en particulier le décret « bruit » de la Région bruxelloise du 27 mai 1999, ainsi que les décisions judiciaires définitives et exécutoires, plutôt que de payer des astreintes.

Vous ne tenez pas compte, là non plus, de la décision de la Ville.

- D'exercer toutes ses fonctions afin de contrôler la légalité des opérations sur le domaine de « Bruxelles National » et créer à cet effet une autorité véritablement indépendante, chargée de contrôler, de faire respecter les procédures et de garantir que tout non-respect des routes aériennes soit sanctionné.

Je suis désolé, mais là non plus, vous ne tenez pas compte de la décision qui a été prise à l'époque – et qui a été décidée ensemble.

La motion votée le 16 janvier 2023 reposait sur une position partagée – par vous comme par moi, comme par d'autres partis, à l'exception, je l'ai dit, du PTB et de la N-VA – et la Ville y était alors favorable, comme elle l'est toujours aujourd'hui : donc nous n'avons pas changé d'avis sur la question.

Quoi qu'il en soit, en janvier 2024, les éléments, effectivement, vous l'avez rappelé, de cette motion ont été repris par le Collège dont vous faisiez partie afin de formuler l'avis de la Ville dans le cadre du renouvellement du permis d'environnement de Brussels Airport. Dit werd collectief beslist et le Collège de la Ville de Bruxelles reste sur cette position, sans en changer quoi que ce soit.

Et par conséquent, le Collège ne peut malheureusement pas prendre en considération la nouvelle motion et ne la votera pas puisque nous sommes d'accord, en réalité.

Je vous remercie.

Mme Godfrin.- Merci, monsieur le Président du Conseil. Très brièvement, je voudrais réagir à cette motion déposée par Ecolo-Groen pour dire que je suis très étonnée, très très étonnée par la rapidité et la facilité avec laquelle Ecolo-Groen oublie qu'il faisait partie du dernier gouvernement fédéral – vous vous souvenez, monsieur Hellings : la Vivaldi ?

Vous ne gardez en mémoire, finalement, que les moments où vous êtes dans l'opposition – sans doute parce que ce sont vos meilleurs moments ? Voilà : c'est une amnésie sélective.

Votre ministre, monsieur Gilkinet, de votre famille politique : donc un écologiste, a laissé une « feuille blanche » sur le survol. Des effets d'annonce, ça, il y en a eu beaucoup avec M. Gilkinet comme ministre fédéral de la mobilité, comme l'interdiction des vols de nuit, par exemple, mais sans ancrage juridique, sans réforme structurelle et donc, forcément, sans effectivité.

Se « racheter une virginité » quand on n'a pas de bilan politique, c'est un peu votre « marque de fabrique », mais il y a des choses qui ont changé : il y a une obligation européenne, vous le savez, la Performance-Based Navigation (PBN), pour moderniser l'espace aérien. Il y a aussi une priorité absolue : la sécurité aérienne qui doit primer. Et à côté, il y a une autre priorité évidemment tout aussi importante qui est la qualité de vie des Bruxellois – sans oublier, aussi, la périphérie et certaines communes du Brabant wallon.

On l'a vu par le passé : déplacer le problème du survol ne fonctionne pas. D'une commune à l'autre, ça ne fonctionne pas. Il faut donc des solutions qui

diminuent la pression de manière globale : il est impératif de trouver une solution globale dans ce dossier.

Nous demandons aussi au ministre Crucke, qui gère ce dossier complexe, d'accélérer la cadence, d'être proactif sur le dossier du survol, en vue de trouver une solution beaucoup plus globale.

L'accord de majorité, au niveau fédéral, prévoit de s'appuyer sur un panel d'experts internationaux indépendants pour, justement, objectiver les incidents sonores en dehors des pressions communautaires.

Le ministre doit avancer pour soulager les Bruxellois.

Mais le texte que vous proposez aujourd'hui : donc la motion, rate la cible. Plus que la question de la définition d'une route aérienne, qui engendrera de toute façon des protestations là où elle passera, il faut travailler sur la juste répartition des vols au regard des critères environnementaux et de la sécurité aérienne – la solution n'est pas aussi simple que celle que vous présentez.

Nous partageons entièrement, au MR, le désarroi et les craintes des citoyens concernés par ce changement de procédure de vol. Vous l'avez dit : Haren, Laeken, le site de Tour & Taxis, mais aussi Neder-over-Heembeek sont fortement survolés depuis ce changement, qui... Mais nous voulons une vraie solution durable et ne pas vendre, une fois de plus, de la poudre aux yeux, comme l'ont fait vos ministres : encore une fois M. Gilkinet, mais aussi, je pourrais citer M. Maron, ministre régional, qui avait promis en 2019, comme ministre, de mettre en place un fonds pour insonoriser les logements les plus fortement exposés – et donc, on n'a rien vu venir.

Je pense que la position est claire : nous demandons aussi au ministre fédéral qu'il prenne ce dossier complexe du survol « à bras-le-corps ». C'était aussi le message très clair envoyé par la bourgmestre de Schaerbeek : Mme Audrey

Henry.

Les nuisances liées au survol doivent diminuer de manière globale sur l'ensemble de la Région bruxelloise, mais votre motion est un « miroir aux alouettes », qui à aucun moment ne rappelle votre responsabilité dans cet épineux dossier du survol.

Je vous remercie.

M. Hellings.- Merci, monsieur le Président. Les Laekenois, les Heembeekois, les Harenois, les Bruxellois apprécieront, madame Godfrin – qu'ils retiennent bien votre nom !

Qu'ils retiennent bien votre nom, parce que quel manque de compassion, quel mépris pour une réalité sanitaire, environnementale, qui est vécue massivement dans des quartiers populaires, hyper-mal isolés – pour des raisons sociales, madame Godfrin – et qui fait que vous n'arriverez jamais à isoler phoniquement une zone où habitent 450.000 habitants. Jamais !

Ça n'existe pas, un monde où on fait passer des avions sur une zone où la densité par kilomètre carré est de plus de 25.000 habitants. Or, vous n'avez, ni vous ni M. Wauters, parlé de cette nouvelle route Crucke qui est en vigueur par décision gouvernementale.

Et, madame Godfrin, cette nouvelle route n'a jamais été décidée ni par M. Belot, de votre parti, ni par M. Gilkinet, de mon parti. Pour des raisons évidentes de santé publique : c'est que lorsque vous devez mettre en route un système d'atterrissage, vous veillez à éviter les zones les plus densément peuplées, à éviter les zones où, massivement, des gens viennent habiter.

Et je voudrais vous dire, madame Godfrin, que dans d'autres pays, dans d'autres aéroports, la route RNP... En effet, le guidage satellite, est obligatoire, mais les ministres en charge – qui sont beaucoup plus efficaces que M. Crucke, en l'occurrence – choisissent des routes qui évitent les zones les plus densément

peuplées.

Ce qui arrive aujourd'hui, c'est qu'une décision administrative (temporaire, heureusement) a fait que M.Crucke a plié face au diktat et aux pressions économiques de l'aéroport, qui souhaite atterrir massivement en ligne droite, en traversant les quartiers populaires les plus densément peuplés de notre Région.

Et aujourd'hui, cette majorité PS-Engagés-MR soutient l'aéroport de Bruxelles National, est aux côtés de l'aéroport et des compagnies qui se font de l'argent sur leur dos – et pas aux côtés des Bruxellois !

(Applaudissements sur les banc du groupe Ecolo-Groen.)

Mme Godfrin.- En une phrase, je souhaiterais quand même vous dire que je ne méprise pas les Bruxellois : c'est vous qui méprisez les Bruxellois !

C'est votre ministre qui n'a rien fait que vendre des solutions simplistes – ça, c'est vraiment mépriser les Bruxellois.

Vote(s)

M. le Président.- Nous devons à présent nous prononcer sur la proposition de motion d'Ecolo-Groen.

(Il est procédé au vote nominatif.)

M. le Président.- La motion est rejetée par 30 voix contre. Il y a six voix pour et 5 abstentions.

Questions orales, questions d'actualité et interpellations

Mondelinge vragen, actualiteitsvragen en interpellaties

**Question de Mme BONNIER concernant la prolifération des nuisibles dans
l'horeca et le suivi des contrôles d'hygiène communaux**

Mme Bonnier.- Je vous remercie, monsieur le Président. Monsieur l'échevin, l'image de Bruxelles, capitale européenne et destination touristique majeure, est intimement liée à la qualité de son offre horeca.

Si les conditions d'ouverture d'un établissement sont strictement encadrées, exigeant notamment une inscription à l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA), un contrat de gestion des déchets et, si nécessaire, un rapport favorable du service « hygiène » de la Ville de Bruxelles, la pérennité de ces standards sanitaires pose question.

Des gérants d'établissement du centre-ville de Bruxelles m'ont récemment interpellée concernant une recrudescence problématique de souris et autres nuisibles dans leurs commerces et restaurants.

Malgré leurs investissements constants dans des sociétés de dératisation privées, leurs efforts sont rendus vains par l'inaction de certains commerces ou immeubles voisins non traités, créant ainsi des foyers de réinfestation permanents qui menacent la salubrité publique.

La lutte contre ces nuisibles nécessite une approche coordonnée et globale par îlot ou par quartier, et non établissement par établissement, pour être réellement efficace et garantir une salubrité durable pour les clients et les riverains.

Il en va de l'image de Bruxelles : il suffit d'une image sur les réseaux sociaux, vous le savez, pour que tout l'horeca bruxellois en pâtisse, et ce, bien au-delà de nos frontières. Dès lors, j'aimerais vous poser les questions suivantes, monsieur

l'échevin :

Au-delà du contrôle initial nécessaire à l'ouverture, quelles sont la fréquence et la procédure des contrôles proactifs effectués par le service hygiène de la Ville de Bruxelles pour s'assurer que les établissements horeca et leurs voisins maintiennent les normes de salubrité publique exigées ?

Et envisagez-vous une stratégie de dératisation coordonnée quartier par quartier pour soutenir nos commerçants, qui subissent des fois l'inaction de leurs voisins ?

Pouvez-vous me dire combien d'interventions ou de rappels à l'ordre de la part du service hygiène ont été effectués spécifiquement pour des problèmes de nuisibles dans l'horeca au cours de cette année ?

Et comment la Ville collabore aussi avec l'AFSCA ? Parce qu'il est important que la Ville puisse impulser des campagnes globales dans des quartiers, afin de régler ce problème quartier par quartier.

Je vous remercie déjà pour votre réponse, monsieur l'échevin.

M. Wauters, échevin.- Merci, madame la conseillère, merci madame Bonnier. D'entrée de jeu, c'est bien la preuve que non : je n'ai pas la « pétoche » de quoi que ce soit ! En l'occurrence, ici, c'est une question qui a des conséquences sur le commerce et c'est à ce titre que je répondrai avec grand plaisir. Mais évidemment, on travaille en Collège, de façon collégiale et donc quand une question est posée dans les règles, quand elle n'a pas été posée dans un délai de trois mois, eh bien évidemment qu'on y répond, on n'a aucun doute. Moi, je ne réponds pas sur un coin de table dans un bar. Ça ne se fait pas comme ça, ce n'est pas correct ! Je vous remercie donc pour cette question et je comprends et je partage pleinement les préoccupations exprimées par les

commerçants.

Dans un premier temps, il est nécessaire de savoir que le contrôle d'hygiène préalable à l'ouverture d'un établissement horeca ne se fait plus obligatoirement : cette exigence existait auparavant, mais l'expérience a montré que ces contrôles étaient souvent réalisés trop tôt, avant que les cuisines soient pleinement opérationnelles et donc qu'une production alimentaire ait débuté, ce qui faussait les contrôles.

En revanche, une fois l'établissement ouvert et effectivement en activité, des contrôles sont effectués dans les mois qui suivent afin de vérifier le respect concret et durable des normes de salubrité. Ces inspections doivent donner lieu à un rapport favorable.

En cas de manquements graves ou répétés, les vétérinaires informent Brulabo et/ou l'AFSCA, qui organisent alors des contrôles coordonnés. Les rapports issus de ces inspections sont ensuite transmis à la cellule « horeca » de la Ville, laquelle peut prendre des mesures administratives, y compris l'imposition de sanctions communales.

Il convient également de rappeler que le service d'hygiène rattaché à la cellule « contrôle et sécurité publique » du département du développement urbain de la Ville dispose de moyens humains limités : l'équipe compte actuellement deux vétérinaires pour l'ensemble des commerces et marchés du territoire communal.

Concernant la problématique des nuisibles, la Ville est pleinement consciente que des interventions isolées, établissement par établissement, sont malheureusement effectivement inefficaces si l'environnement immédiat n'est pas traité simultanément. C'est pourquoi une approche coordonnée, par quartier, est privilégiée. La lutte contre les rats se mène à l'échelle d'un îlot – et les souris, évidemment – ou d'un quartier en combinant des actions dans l'espace

public, un accompagnement des commerçants et une sensibilisation des riverains.

À cet égard, la Ville a mis sur pied depuis plus d'un an, avec la nouvelle majorité, via l'échevinat de la propreté, une *task force* rassemblant l'ensemble des acteurs concernés par cette problématique : les structures de la Région, évidemment, la STIB, la SNCB, l'IBGE, Vivaqua, les logements sociaux, etc. Donc en fait, déjà, sur un an, plus de 1.000 contrôles ont été effectués.

Cette stratégie vise à soutenir les commerçants respectueux des règles tout en agissant contre l'inaction de certains voisins. Elle s'appuie désormais sur une meilleure coordination entre les services concernés.

En complément des contrôles et des obligations horeca/AFSCA, la Ville met gratuitement à disposition – c'est important de le dire, donc merci pour votre question – un service de dératisation via la cellule « désinfection ». Ce service est accessible à tous les habitants et habitantes et toutes les habitantes domiciliés sur le territoire communal, qu'ils soient locataires ou propriétaires-bailleurs, ainsi qu'aux commerces et aux établissements horeca.

En 2025, le service d'hygiène a donc réalisé 234 contrôles : 143 établissements ont reçu un avis défavorable (je parle de l'horeca), dont 67 présentaient un risque pour la salubrité publique. La présence de nuisibles demeure l'une des problématiques récurrentes ayant concerné plusieurs dizaines d'établissements l'an dernier.

Les interventions de dératisation ont ainsi été intensifiées dans les quartiers les plus touchés, avec plusieurs centaines d'actions menées tant dans l'espace public qu'à la demande des habitants et des commerçants.

La collaboration entre les services d'hygiène et l'AFSCA est étroite et structurée. Lorsqu'un manquement sérieux ou répété est constaté, l'AFSCA est

immédiatement informée, afin de cibler les établissements problématiques. Cette coordination permet d'identifier les « mauvais élèves » et d'éviter qu'un petit nombre d'entre eux ne nuisent à l'image du secteur Horeca dans son ensemble.

L'objectif de la Ville consiste à protéger les commerçants respectueux, à cibler efficacement les situations à risque et à préserver la salubrité ainsi que la qualité de vie dans les quartiers. Grâce à une coordination renforcée entre les services, le dispositif « hygiène et désinfection » agit à la fois dans l'espace public et, via la cellule désinfection, au sein des logements, commerces et établissements horeca qui en font la demande.

Cette approche est intégrée et favorise un environnement plus sain, durable et équitable pour l'ensemble des acteurs du territoire bruxellois.

J'ai été un peu long, mais c'était nécessaire de rappeler tous ces éléments et je vous remercie pour votre écoute.

Mme Bonnier.- Je vous remercie pour votre réponse rassurante. Longue, mais ça m'a permis d'apprendre certaines choses. Et je pense que les horeca ne sont pas toujours au courant de cette cellule désinfection – il y aura peut-être une petite communication à faire à ce sujet, en tout cas moi, je ne manquerai pas de le dire aux commerçants qui m'ont contactée.

Mais en tout cas, je vous remercie pour votre réponse.

M. Wauters, échevin.- Je vous remercie et je me suis fait exactement la même réflexion – je vous l'ai dit, d'ailleurs – et donc, dans mes communications avec l'horeca, ce sera re-stipulé également, parce que je trouve que c'est un service important qui répond à une problématique... problématique (*rire*) – c'est le cas de le dire !

Question de Mme JELLAB concernant les modalités de sélection des artistes dans les infrastructures culturelles communales

Mme Jellab.- Merci, monsieur le Président. Monsieur le Bourgmestre, ces dernières années, l'image de notre Ville est régulièrement ternie par la programmation au Cirque Royal d'artistes accusés de faits graves de violences sexuelles, de viol ou d'inceste.

Après l'humoriste Seb Melia et le comédien Richard Berry, la programmation du spectacle d'Ary Abittan le 27 janvier dernier a suscité une colère légitime de nombreuses personnes et associations féministes – un rassemblement s'est tenu récemment devant le Cirque Royal afin d'exprimer cette indignation et ce sont des centaines de personnes qui se sont rassemblées. Il nous revient également que certains membres ou certaines membres du personnel du Cirque Royal auraient refusé de travailler ce soir-là, signe d'un malaise profond que suscitent ces programmations.

N'y a-t-il pas là une incohérence majeure, monsieur le Bourgmestre, avec l'engagement affiché de la Ville de Bruxelles dans la lutte contre les violences faites aux femmes, notamment à travers le plan « rien sans mon consentement » et les nombreuses campagnes de sensibilisation portées ou soutenues par la Ville ?

Vous indiquez que la Ville ne disposerait pas d'outils juridiques lui permettant de refuser ce type de programmation. Cet argument apparaît aujourd'hui de plus en plus incompréhensible et surtout de plus en plus inaudible par une large partie de la population.

Nos lieux culturels ne peuvent pas devenir des vitrines de réhabilitation symbolique pour des artistes accusés de violences sexuelles, sous couvert de non-lieux, d'arrêts de poursuite ou de prescriptions.

Brandir ces arguments, c'est contribuer à étouffer une fois de plus la parole des victimes et à renforcer les mécanismes structurels de domination patriarcale.

Dès lors, nous souhaitons vous poser les questions suivantes :

Existe-t-il une validation politique directe ou indirecte de votre part avant tout accord de programmation ou de mise à disposition (du Cirque Royal, dans ce cas-ci) ?

Pourquoi la Ville ne se doterait-elle pas d'un cadre plus clair ou d'une charte éthique à destination des producteurs, promoteurs et artistes applicables à l'ensemble des lieux culturels et salles de spectacle dont elle est propriétaire ou gestionnaire ?

Une révision des conventions de location ne permettrait-elle pas d'introduire des clauses éthiques claires, offrant à la Ville la possibilité de déprogrammer sans s'exposer à des recours ou à des indemnisations financières ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Bourgmestre. - Merci, monsieur le Président. Madame Jellab, vous posez une question, honnêtement, qui nous agite depuis quelque temps – je ne vais pas vous dire le contraire : nous sommes particulièrement mal à l'aise par rapport à plusieurs faits qui se sont passés. Et c'est vrai qu'au départ, on a un peu ce réflexe de dire que dans le fond, il y a eu des non-lieux, la justice ne s'est pas prononcée et je vous avoue que j'ai été particulièrement frappé – parce que depuis cette affaire, je me renseigne, j'écoute, parce que je n'ai pas de vérité infuse –, notamment par une émission sur La Première.

Puisque certains disent que La Première n'a pas d'audience, je suis un des auditeurs de La Première – j'espère qu'il y en a quand même un peu.

Il y avait un débat particulièrement intéressant entre M. Christian Panier, ancien magistrat, et Mme Myriam Leroy sur ce genre d'affaires : sur les non-lieux. Et on le sait, parfois, la justice peut être en retard par rapport à la société et on n'a pas toujours écouté la parole des femmes, il faut bien le reconnaître, par rapport à ça.

Alors, pour vous donner, d'abord sur la procédure : c'est vrai que beaucoup d'agents, en fait, ne réservent pas toujours en indiquant l'artiste qui vient auprès du Cirque Royal – qui ne programme pas, en fait : le Cirque Royal, c'est vrai, est une salle où on loue les espaces.

Ceci dit, je ne vais pas non plus me retrancher là-dessus, parce que la direction du Cirque Royal aussi nous a interpellés pour dire : « Moi, je suis demandeur aussi d'une procédure. » Et je vous dis que cette procédure, elle n'existe pas encore.

On est en train de réfléchir à comment on pourrait agir par rapport à cela, parce qu'on ne peut pas nier ces faits. Ce ne sont pas des choses simples, hein ? On l'a vu aussi, vous vous en souvenez, par rapport à d'autres artistes qui réservaient le stade, qui réservaient l'ING Arena, qui réservaient d'autres endroits et je pense que c'est vrai pour l'ensemble des lieux culturels.

Je me souviens aussi, il y a des années, d'un groupe de rap français extrêmement connu qui avait été à l'AB : on avait eu des interpellations au Conseil communal pour viser à les interdire.

Alors, je ne vais pas répéter tout ce que la Ville fait en termes de plans pour l'égalité hommes-femmes, femmes-hommes, ce qui a été fait avec la création du Centre de prise en charge des violences sexuelles (CPVS), les actions éducatives, la formation du personnel communal, les campagnes de sensibilisation du grand public, la promotion de la représentation de la femme

dans l'espace public, les campagnes régulières sur le consentement. Et donc je veux juste vous dire que voilà : c'est quelque chose qui « est sur le métier ».

Et je ne vais pas vous mentir, je l'ai dit tout de suite, que ce n'était pas simple, parce qu'on a une balance sur l'état de droit – et quand on signe avec les agents, parfois même des faits ne sont pas connus. Il est arrivé et il va arriver que des artistes aient parfois eu une condamnation et soient programmés et joués dans nos centres – qui ne sont pas des centres culturels, je veux vraiment le redire : ce sont des salles de location – et donc, c'est quelque chose sur lequel on est en train de se pencher, notamment avec notre service juridique et avec la direction du Cirque Royal qui fait vraiment un boulot extraordinaire et qui a essayé de répondre dans la mesure de ses moyens.

Et je pense... bon, voilà : il y a eu une manifestation devant le Cirque Royal, qui s'est d'ailleurs bien passée, hein ? Il est tout à fait normal que des personnes puissent manifester, on accueille de nombreuses manifestations.

Donc voilà. Vous le comprenez, il y a un certain malaise par rapport à ça : ce n'est pas extrêmement évident, parce qu'en même temps on doit être les garants d'un état de droit.

Soyons clairs, moi, ce n'est pas le dédit que la Ville devrait payer si on se trompait : si à un moment donné il y a une balance d'intérêts entre l'éthique et le dédit, ce n'est pas ça, le problème. Ce n'est pas un problème économique, le problème est d'établir une jurisprudence qui soit claire, aussi, où on ne fait pas que du cas par cas.

Donc on doit trouver une solution, c'est notre rôle comme service public qui fait aussi qu'à un moment donné on applique les mêmes règles, et cette règle n'est pas évidente à trouver.

Mais je le redis : c'est vrai qu'on est dans un momentum important dans notre société, où la parole des femmes doit enfin être entendue et parfois, c'est vrai, eh bien on ne peut pas se reposer non plus que sur la justice, je l'admets. Mais en même temps, nous sommes, en tant que service public, non pas simplement sur ce que nous pensons et ce que nous souhaitons, mais nous devons établir des règles plus claires par rapport à ça.

Donc désolé, j'espère que ma réponse, vous ne la prenez pas comme une « réponse de Normand », mais comme des personnes qui sont en recherche d'une solution concrète et précise qui puisse s'appliquer, notamment à ce lieu qui, c'est vrai, fonctionne extrêmement bien qu'est le Cirque Royal.

Voilà, madame la conseillère.

Mme Jellab.- Merci, monsieur le Président. J'entends bien et je sais, monsieur le Bourgmestre, que vous êtes attentif à cela et c'est vrai que n'est pas une belle image que nous renvoyons.

Tous les six mois, nous avons des manifestations devant le Cirque Royal ou d'autres lieux. Je suis heureuse d'entendre que vous prenez ce problème à bras-le-corps.

Nous espérons quand même une réponse relativement rapide, parce que comme vous le dites, ce genre de situation va se répéter – pas parce qu'il y en a plus, mais parce que justement, la voix des femmes, les femmes osent parler aujourd'hui, et tant mieux !

Et donc moi, ce qui m'avait surtout interpellée aussi, c'était l'intervention du directeur, dans la presse, qui disait qu'il était vraiment très embarrassé, qu'il n'avait pas de moyens juridiques et qu'il appelait au secours en disant : « Je comprends et je veux vraiment avoir les moyens pour pouvoir refuser ça. »

Et donc, M. Hellings me disait que dans le cas de Rammstein, ils avaient introduit une clause dans le contrat qui permettait justement d'annuler, puisqu'il y avait eu toute cette affaire, il y a deux ans, juste avant leur passage.

M. le Bourgmestre.- On n'a pas annulé Rammstein, hein ?

M. Hellings.- On avait prévu la clause.

M. le Bourgmestre.- D'annulation ?

M. Hellings.- Oui, s'il était condamné.

M. le Bourgmestre.- Oui, mais ici, alors, Abittan, il n'a pas été condamné : ça ne marche pas, votre clause. Je m'excuse, hein ? monsieur Hellings, mais...

M. Hellings.- Il y avait d'autres clauses.

M. le Président.- Il a même été acquitté. Pire.

M. le Bourgmestre.- Oui. Enfin, je trouve que ce n'est pas un bon exemple, parce que dans ce cas-là, le concert, il a totalement eu lieu.

Mme Jellab.- En cas de condamnation, en tout cas. En cas de condamnation, mais il ne faut pas attendre les condamnations.

M. le Bourgmestre.- Le problème, vous l'avez soulevé, c'est que la personne n'est pas condamnée.

Mme Jellab.- Oui, tout à fait. Il n'y a pas toujours de condamnation.

M. le Bourgmestre.- Un non-lieu ne veut pas dire... enfin, on ne va pas reprendre le débat, mais... Ce n'est pas la même chose : c'est ça qui est compliqué dans le système.

Mme Jellab.- Oui.

M. Maimouni.- Excusez-moi, monsieur le Président. Je me permets d'intervenir sur le sujet : étant moi-même producteur, je tiens juste à vous rappeler qu'en général, quand un humoriste ou un artiste quelconque est soupçonné de faits aussi graves, 95 % des producteurs et des agents, et l'artiste lui-même, ne le produisent pas.

En l'occurrence, M. Abittan a eu un prononcé deux fois de suite, où il y a eu un non-lieu. Je comprends que la justice ait aussi ses failles et que le sujet est sensible – car je me porterai toujours aux côtés des plus faibles –, mais je tiens aussi à signaler que nous ne devons pas être otages de la justice des réseaux sociaux. C'est aussi important de le souligner.

Mme Jellab.- Mais je ne suis pas sur les réseaux sociaux depuis huit mois – arrêtez !

Question de M. BENZAOUIA concernant l'état d'avancement du projet de construction des 120 logements sociaux et moyens à la porte de Ninove

M. Benzaouia.- Merci, monsieur le Président. Madame l'échevine, depuis de nombreuses années, on nous annonce la construction de 120 logements sociaux et moyens à la porte de Ninove. Ce projet est présenté comme une réponse essentielle à la crise du logement dans notre ville.

Pourtant, aujourd'hui, ce dossier donne surtout l'impression d'un projet qui n'avance pas. L'échange de terrain entre la Ville et la Région devait permettre de débloquer la situation et de lancer rapidement les travaux, mais, des années plus tard, aucun logement n'a été construit. Les incertitudes restent nombreuses sur le calendrier, sur le financement et même sur la concrétisation du projet.

Pendant ce temps, les inquiétudes augmentent. Elles sont relayées par la presse, par les habitants, mais aussi par les associations et les comités de quartier. Tous tirent la sonnette d'alarme. La crise du logement continue de s'aggraver et des milliers de familles attendent toujours un logement abordable.

Nous aimerions donc vous poser les questions suivantes :

Où en est concrètement ce projet aujourd'hui ?

Quelles étapes ont déjà été réalisées, études, permis, financement ou autres ?

Comment expliquez-vous les retards accumulés, alors que ce projet est annoncé comme prioritaire depuis de nombreuses années ?

Et surtout, pouvez-vous vous engager sur un calendrier précis avec des dates claires pour le début et la fin des travaux ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Mme Houba, échevine.- Monsieur le conseiller, merci pour vos questions.

Alors, je voudrais d'abord rappeler un élément fondamental, à savoir que le logement est une priorité absolue pour la Ville de Bruxelles. Et il l'est toujours, particulièrement pour notre majorité et le Parti socialiste, qui a toujours fait du droit à un logement digne, abordable et de qualité, un axe central de son action politique.

Le projet de logement à la porte de Ninove s'inscrit pleinement dans cette ambition : il vise à créer, à terme, des logements sociaux et des logements moyens dans un quartier en mutation, au bénéfice direct des Bruxelloises et des Bruxellois.

Contrairement à l'impression d'immobilisme que vous pourriez y voir, ce dossier a avancé de manière continue, même si ces avancées ne sont pas toujours visibles dans l'espace public.

Je tiens donc à rappeler les principales étapes qui ont déjà été franchies :

- Le 22 avril 2021 : la désignation du bureau d'études chargé d'élaboration du masterplan.
- Le 20 juillet 2023 : l'approbation du masterplan, intégrant notamment le programme du palais du Midi.
- Le 18 avril 2024 : l'approbation des conditions du marché d'études – procédure qui a toutefois été suspendue par la tutelle, entraînant un décalage du calendrier.
- Le 9 septembre 2024 : la nouvelle approbation des conditions du marché d'études.
- Le 24 octobre 2024 : le lancement d'une étude complémentaire, visant à intégrer la cour de l'Institut des arts et métiers au site du stade afin d'optimiser le potentiel du projet.
- Le 26 juin 2025 : l'approbation de la sélection des candidats architectes.
- Le 16 décembre 2025 : la tenue du comité d'avis pour la sélection des bureaux d'études.
- Et enfin, le 26 février 2026 : tout récemment, au Collège, la désignation effective des bureaux d'études, donc de qui pourra déposer le permis.

Cette chronologie montre que le projet n'est ni à l'arrêt ni abandonné, mais qu'il s'inscrit dans un processus long et complexe, à la hauteur de l'ambition urbaine

et sociale poursuivie.

Il est également important de souligner que ce dossier ne relève pas exclusivement de la Ville : la Ville a été et reste tributaire de partenaires essentiels, notamment la Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB), compte tenu de la nature des logements projetés et des montages financiers et institutionnels requis.

Cette coordination interinstitutionnelle est indispensable, mais elle implique aussi des délais qui ne dépendent pas uniquement de la volonté communale.

Alors, je comprends l'impatience exprimée par les habitantes et les habitants, les associations – et la vôtre aussi, que vous relayez ici : elle est légitime – face à la crise du logement. Mais je tiens aussi à réaffirmer que la Ville poursuit ce projet avec sérieux et détermination et que l'objectif reste clair : transformer ce site avec un projet de logement, et nous continuerons à y travailler activement jusqu'à sa concrétisation.

Merci de votre attention.

M. Benzaouia.- Merci, madame l'échevine, pour vos réponses qui donnent une vue sur ce qui a été réalisé, mais qui ressemble plus à... Allez ! On tourne en rond, en fait.

Et vous ne m'avez pas répondu sur le calendrier.

Quand est-ce qu'on pourrait espérer voir un projet concret sortir de terre ?

Ça reste toujours...

On est dans le flou depuis au minimum vingt ans – vingt ans, c'est énorme !

Je ne sais pas si vous savez qu'on est maintenant à plus de 62.000 ménages sur les listes d'attente pour un logement social. Mais, bon... voilà.

Mme Houba, échevine.- En tout cas pas avant 2030 : la prudence est toujours de mise avec les travaux, parce qu'il y a le palais du Midi encore en cours – donc, il passe avant.

Donc voilà : pour vous donner un horizon.

M. Benzaouia.- Monsieur le Président, je note qu'on n'a pas de réponse à nos questions !

(Avec l'accord des auteurs, les questions figurant à l'ordre du jour de cette séance qui n'ont pas été traitées sont reportées ou transformées en questions écrites.)

Prochaine séance

Volgende zitting

Vendredi 13 mars 2026

- à 14h : sections ordinaires.

Lundi 16 mars 2026

- à 17h : séance publique, suivie d'un comité secret.

M. le Président.- La séance publique est levée.

- La séance publique est levée à 20h40.

- De openbare zitting wordt opgeheven te 20u40.